



Réunion du comité de pilotage PAPI Seudre  
Le 21 novembre 2022, à 9h30  
Salle Jean Riondet, Royan

## Compte-rendu

### Rappel de l'ordre du jour

---

- Bilan intermédiaire de la mise en œuvre du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) complet du bassin de la Seudre ;
- Présentation du projet d'avenant en cours d'élaboration.

### Documents remis avec l'invitation

---

- Bilan intermédiaire de l'opération Seudre Alabri ;
- Propositions d'évolutions apportées par le projet d'avenant.

### Annexes au compte-rendu

---

Annexe 1 : Liste de présence

Annexe 2 : Diaporama

## Compte-rendu détaillé

---

### Introduction de la réunion

---

P. FERCHAUD, président du SMBS, ouvre la séance et présente les intervenants. Il rappelle l'objectif de la réunion.

G. MARY, élu référent PAPI du SMBS, présente l'ordre du jour et liste les différents axes du PAPI (cf. diaporama p. 7).

### PAPI du bassin de la Seudre

---

S. FAY, animatrice du PAPI Seudre, rappelle l'historique des labellisations du PAPI et la gouvernance mise en place (cf. diaporama p. 4-5).

### Bilan intermédiaire de la mise en œuvre du PAPI

---

S. FAY présente l'avancement des actions des axes 1 et 3 (cf. diaporama p. 8-13). Elle propose la mise en place d'une réunion d'information annuelle sur la thématique des plans communaux de sauvegarde (PCS) afin de réaliser des points réglementaires, des retours d'expérience et de préparer des exercices de crises.

G. MARY encourage les communes à la réalisation de leur PCS. Il partage son expérience en Préfecture lors de la gestion de la tempête Martin. Les communes préparées avaient rencontré moins de problèmes que les autres. Parmi les difficultés constatées, il identifie l'absence de réserves d'eau et de couvertures.

S. FAY poursuit par l'état d'avancement des actions des axes 4 et 5 (cf. diaporama p. 14-18). Elle expose notamment le travail réalisé sur l'analyse de la vulnérabilité du réseau routier de l'estuaire de la Seudre face à la submersion marine. Un atlas a été produit, par commune, et sera distribué en fin de séance. Lors de la réunion de restitution de ce travail fin août, le village de Souhe, sur la commune du Gua, a été identifié comme site pilote pour la mise en place de mesures d'adaptation. Un groupe de travail constitué d'un élu et d'un agent de chaque commune intéressée sera créé afin de travailler sur ce sujet. L'inscription au groupe se fera en fin de réunion et par mail.

M. BOYER expose ensuite le bilan intermédiaire du programme Seudre Alabri, permettant la réalisation de diagnostics et travaux de réduction de la vulnérabilité du bâti (cf. diaporama p. 19-23).

P. FERCHAUD déclare que Seudre Alabri est un très beau dispositif visible par la population. Un gros travail a été engagé et n'est pas encore terminé. La communication doit se poursuivre car l'outil en vaut la peine.

V. BARRAUD constate que les taux de réalisation sont relativement faibles parce que les gens contactés ne donnent pas suite. Il s'interroge sur l'existence d'une garantie concernant l'information de la population. Disposons-nous d'un écrit, d'une attestation de la part des particuliers diagnostiqués indiquant leur souhait de ne pas faire les travaux ?

P. FERCHAUD prolonge la question en demandant qui portera la responsabilité en cas de problème.

M. BOYER explique qu'un rapport de diagnostic est envoyé à tous les participants. Le SMBS tient un registre des dates et des modes d'envois de chaque rapport. Aujourd'hui, une attestation d'engagement à faire ou à ne pas faire les travaux préconisés n'est pas demandée aux particuliers.

E. CRETIN précise que les assurances n'ont pas de demande particulière pour les biens situés en zone inondable.

P. FERCHAUD demande à quel moment les élus peuvent considérer que le travail de prévention a été fait et que leur responsabilité ne peut plus être engagée.

M. BOYER indique que le programme Seudre Alabri n'a pas de portée réglementaire. Par ailleurs, les assurances ne sont pas associées à la création de ces dispositifs. Des départements régulièrement exposés au risque d'inondation, notamment l'Hérault et le Gard, ont mis en place depuis une dizaine d'année ces dispositifs. Ils n'ont pas, à sa connaissance, de contrainte réglementaire particulières ou de responsabilité engagée lorsqu'une inondation se produit.

V. BARRAUD avertit que les collectivités doivent être en capacité de démontrer que le travail d'information et d'analyse a été fait. En effet, en cas de problème, les assurances sont spécialisées dans la recherche des responsabilités. Par exemple, la semaine dernière, le maire de Saint-Trojan s'est retrouvé au tribunal pour une noyade. Aujourd'hui, nous vivons dans un monde de plus en plus procédurier, phénomène contre lequel il faut se prémunir.

C. GUILLAUD poursuit la réflexion sur la responsabilité en cas de dysfonctionnement des mesures mises en place par un particulier dans le cadre de Seudre Alabri. La CARA ayant financé, sa responsabilité peut-elle être engagée ? La responsabilité du SMBS peut-elle être engagée sur les préconisations faites dans le diagnostic ?

F. CONIL s'interroge sur la responsabilité du maire dans le cadre d'un plan communal de sauvegarde. Il demande si la responsabilité communale peut être engagée dans le cas où une personne aurait été informée et aurait décider de ne pas évacuer.

S. FAY propose une synthèse sur le sujet. En matière de responsabilités inscrites dans la loi, les communes ont une obligation d'information préventive des populations tous les deux ans. Ensuite, le maire a une responsabilité au titre de son pouvoir de police. Ainsi, lorsque ce dernier active son plan communal de sauvegarde, il peut prouver qu'il a mis en œuvre des moyens pour sauvegarder sa population. Ensuite, en matière de responsabilité par rapport aux ouvrages de protection collectifs, la compétence GEMAPI, rendue obligatoire par la loi, n'oblige pas les collectivités à classer des ouvrages. Si un ouvrage est classé, la collectivité a une obligation de moyens et non pas de résultats. S'il n'y a pas d'ouvrage classé, le plan communal de sauvegarde doit être activé pour évacuer la population en cas de risque avéré pour la vie humaine. Pour les biens matériels, les collectivités ont une obligation d'information de la population et une responsabilité en terme d'urbanisme.

Ces propos rassurent P. FERCHAUD car le travail de prévention est fait et les PCS sont élaborés sur la plupart des communes. Ces éléments protègent, au moins en partie, les maires.

E. CRETIN rappelle que les entreprises installant les protections individuelles pourraient également voir leur responsabilité engagée. Au niveau du PAPI, il faut protéger les élus juridiquement.

P. FERCHAUD considère que les obligations présentées par S. FAY sont en cours de réalisation ou pratiquement accomplies. Le travail est à poursuivre, notamment pour les actions à renouveler périodiquement. Pour l'information préventive, devant être renouvelée tous les deux ans, les outils peuvent être le bulletin municipal ou une réunion publique. L'objectif est que les élus soient informés précisément des obligations des communes. Ensuite, si un artisan pose mal des batardeaux, le maire ne sera pas mis en prison.

S. FAY indique que les maîtres d'ouvrages des travaux de réduction de la vulnérabilité des bâtiments restent les propriétaires. Ils font réaliser les devis, retiennent l'entreprise et suivent les travaux. La collectivité donne une aide financière mais ne réalise pas les travaux à leur place.

P. BROUHARD déplore que des habitations se revendent régulièrement en zone inondable, à des prix exorbitants. Des maisons sont vendues à 300 000 € ou 400 000 € alors que des hauteurs d'eau supérieures à 1 m peuvent être atteintes lors d'événement extrêmes. Les collectivités ne disposent pas de moyens juridiques pour empêcher cette pratique.

P. FERCHAUD rappelle qu'il existe des PLU et des porter-à-connaissance. Il rappelle également que les notaires doivent informer sur les risques lors des transactions.

P. BROUHARD regrette qu'il n'y ait pas d'interdiction pour ces transactions. Par exemple, à Bourcefranc, il est reproché d'avoir prévu une digue à 1,4 M€ dont le montant est aujourd'hui à 6,5 M€. Sur ce site, 8 maisons pourraient avoir plus de 1 m d'eau pour un événement Xynthia + 20 cm. Rien n'interdit la revente de ces maisons. Le problème est que la collectivité n'a pas les moyens de les racheter. Il souhaiterait que l'Etat apporte des solutions aux maires ou aux présidents de communautés de communes.

P. FERCHAUD pense que si des gens achètent des maisons en zone inondable et ne le savent pas, le problème est présent au niveau du notaire. Les collectivités ne peuvent pas être responsables de tout et ne peuvent pas racheter des biens au-delà de leurs moyens financiers.

S. FAY poursuit la présentation du bilan intermédiaire du PAPI par les actions de l'axe 6 (cf. diaporama p. 24), puis par l'avancement des opérations de l'axe 7 (cf. diaporama p. 25-35).

P. FERCHAUD rappelle que la période de 3 ans, pendant laquelle le PAPI d'intention a été mis en œuvre, se paye aujourd'hui. Le passage par un PAPI d'intention avait été imposé sur la Seudre, contrairement à d'autres territoires. Ce temps a, tout de même, permis la réalisation d'une vraie étude de fond en partenariat avec l'Etat sur les impacts de l'eau sur le territoire. La Seudre est l'un des premiers territoires à être passé par un PAPI d'intention, mais aujourd'hui, il est l'un des derniers par rapport aux réalisations concrètes.

S. FAY rappelle que la commission mixte inondation (CMI) avait labellisé le PAPI complet en 2017 avec une réserve pour le projet de système d'endiguement à Marennes-Plage car l'analyse coût-bénéfice était négative. La CMI demandait des études complémentaires pour prouver la pertinence socio-économique de l'ouvrage.

P. FERCHAUD ajoute que le SMBS s'était rendu à Paris pour défendre le projet PAPI devant la CMI, accompagné du maire de Marennes. L'accent avait été mis sur l'intérêt du dossier. Les réserves ont toutefois été maintenues et confirmées par la suite.

S. FAY explique que les études préalables et avant-projet menées dans le cadre de l'axe 7 ont identifié des surcoûts très importants pour les travaux par rapport aux montants inscrits dans le dossier PAPI (cf. diaporama p. 30–32). Cette augmentation conséquente des coûts engendre la nécessité de réaliser un projet d'avenant au PAPI (cf. diaporama p. 33–35).

### Projet d'avenant au PAPI

---

S. FAY présente, action par action, l'état d'avancement des études permettant d'alimenter le projet d'avenant au PAPI (cf. diaporama p. 36–59).

P. FERCHAUD constate que, au regard des analyses coût-bénéfice, l'ouvrage paraissant le plus efficace est celui de l'Eguille. L'ayant identifié en priorité 1, le comité de pilotage du PAPI ne s'était donc pas trompé sur l'urgence de sa réalisation.

S. FAY expose les éléments nécessaires pour pouvoir déposer le projet d'avenant au PAPI (cf. diaporama p. 60).

S. FAY explique que ce projet d'avenant est l'occasion d'ajouter ou modifier des fiches actions dans le cadre de travaux de réduction de la vulnérabilité des bâtiments. Elle donne la parole à M. BOYER pour la présentation des projets pour l'axe 5.

M. BOYER présente la modification proposée pour la fiche action V.M.3 concernant les travaux de réduction de la vulnérabilité des habitations permettant d'intégrer le secteur de Marennes-Plage (cf. diaporama p. 61). La communauté de communes du bassin de Marennes réfléchit à passer à 100% de financements publics, c'est-à-dire à rehausser sa part jusqu'à 10%, accompagnée par le Département. Ce sujet a été abordé en bureau des maires et reste à valider définitivement.

F. CONIL précise que cette position est une réponse politique à la situation. En effet, s'il n'y a pas d'ouvrage de protection collectif à Marennes-Plage et à Bourcéfranc, la collectivité voudrait proposer une participation à 100 %, c'est-à-dire sans reste à charge pour les particuliers, dont les revenus ne sont pas toujours conséquents.

M. BOYER ajoute qu'il faudra s'assurer d'un traitement égalitaire sur le territoire de la communauté de communes. Il expose ensuite les projets de fiches actions pour permettre aux entreprises de moins de 20 salariés et aux structures publiques de bénéficier d'aides pour la réalisation de travaux de réduction de la vulnérabilité de leurs bâtiments (cf. diaporama p. 62–63).

P. FERCHAUD corrige les propos concernant les logements de la gendarmerie nationale à Saujon. Ils sont propriété de la commune, pas intercommunale.

S. FAY résume l'impact financier du projet d'avenant sur le montant total du PAPI (cf. diaporama p. 64–65).

C. GUILLAUD détaille ensuite les augmentations apportées par ce projet d'avenant pour la CARA. Elle rappelle également les autres démarches du territoire ayant un impact sur la taxe GEMAPI (cf. diaporama p.66).

F. CONIL poursuit par l'impact financier de l'avenant pour la communauté de communes du bassin de Marennes (CCBM). Il indique que les élus ont fixé un plafond à 30 € par équivalent habitant et par an pour la taxe GEMAPI. Aujourd'hui, elle est à environ de 20 € par habitant par an, sachant que les ouvrages de protection contre les inondations n'ont pas démarré. Il explicite ensuite les différentes dépenses inscrites dans la taxe GEMAPI (cf. diaporama p. 67). Ainsi, si pour Marennes-Plage, la création d'un système d'endiguement ne fera pas partie du projet d'avenant PAPI, une réflexion est toutefois en cours entre la ville de Marennes, la communauté de communes du bassin de Marennes et le Département de Charente-Maritime pour définir un niveau de protection plus faible, en considérant que le cordon dunaire joue un rôle de frein sur les inondations. Un montant est donc inscrit pour le confortement de ce cordon. Pour le territoire de Bourcefranc, en arrondissant, l'ouvrage aurait un coût de 6 M€. L'hypothèse prise pour le chiffrage de ce projet est une participation à hauteur de 2 M€ de l'Etat, du Département et de la communauté de communes. Ce montant est réparti sur les 10 années à venir pour la communauté de communes.

P. FERCHAUD déplore que le temps qui passe soit du temps perdu pour ces projets et ce temps à un coût visible aujourd'hui.

S. FAY présente le calendrier prévisionnel pour le dépôt du projet d'avenant au PAPI (cf. diaporama p. 68-70). En début d'année 2023, à l'issue des dernières études nécessaires, le comité de pilotage sera réuni pour valider ce projet d'avenant. L'objectif est un passage en CMI en septembre 2023. Le calendrier est donc très contraint. Ainsi, si le temps nécessaire à l'étude d'avant-projet sur Bourcefranc n'est pas suffisant, une option à étudier pourrait être le transfert de la fiche action travaux de ce secteur dans le futur PAPI complet de Brouage.

P. FERCHAUD précise que Bourcefranc était une commune « orpheline » dans la mesure où elle n'était couverte par aucun dispositif. Le projet de protection avait été raccroché au PAPI Seudre en fin de sa période d'élaboration, à la demande du maire. Le travail réalisé depuis, grâce à cette opération, permet de disposer de plus d'éléments pour la réflexion. Aujourd'hui, l'appartenance du territoire concerné par le projet d'endiguement au bassin de risque du marais de Brouage pourrait justifier ce basculement.

F. CONIL annonce qu'il ne faudrait pas que les études complémentaires attendues sur Bourcefranc entravent la réalisation et la bonne conduite des autres actions du PAPI Seudre. Dans l'hypothèse où une analyse coût-bénéfice devienne positive pour ce projet, supposition lui semblant impossible, il ne pense pas que la communauté de communes et les élus souhaitent voir la somme évoquée précédemment inscrite dans leurs budgets. Par ailleurs, les élus de l'agglomération de Rochefort et de la communauté de communes de Marennes se sont plutôt engagés sur un scénario d'adaptation au changement climatique sur le PAPI Brouage. Ainsi, un éventuel transfert de la fiche action de Bourcefranc passerait probablement plutôt par la définition d'un scénario adaptatif que par la réalisation d'un coûteux ouvrage de protection.

S. FAY complète en précisant que l'opportunité du transfert de la fiche action de Bourcefranc dans le PAPI Brouage sera étudiée en début d'année prochaine. En effet, aujourd'hui, les études côté Seudre et côté Brouage ne sont pas suffisamment avancées pour offrir les éléments d'aide à la décision nécessaires.

V. BARRAUD demande à quelle échéance pourront avoir lieu les travaux.

B. LAGIE annonce que l'Eguille sera le premier secteur du PAPI Seudre à bénéficier de travaux. En effet, la phase projet et les dossiers réglementaires démarreront en début d'année 2023. La restitution des dossiers réglementaires est prévue en juillet. La mise en délibération au niveau de l'Etat pourra se faire à partir de l'été. Il faudra donc compter 1 an environ pour le début des travaux, c'est-à-dire le dernier trimestre 2024.

P. MOINET perçoit les sommes présentées comme vertigineuses et ne concernant finalement que peu de personnes. Sur Marennes, le choix s'est orienté vers des protections individuelles à la place de la construction d'ouvrage de protection. En effet, la pertinence des systèmes d'endiguement, si elle peut être démontrée actuellement, sera remise en cause par l'élévation du niveau moyen de la mer. P. MOINET s'inquiète également du ressuyage de l'eau en cas de dépassement des niveaux de protections.

P. FERCHAUD explique que le ressuyage est pris en compte lors de la conception des ouvrages. Sur le premier point évoqué par P. MOINET, il répond que l'analyse coût-bénéfice permet de comparer les coûts d'investissement par rapport aux enjeux protégés et constitue donc un outil d'aide à la décision important pour ce type de projet. L'ouvrage de Marennes présente des résultats d'analyse coût-bénéfice défavorables contrairement à la plupart des autres projets. Ces analyses apportent un arbitrage homogène au niveau national. La CMI s'appuie dessus pour la labellisation des PAPI, permettant aux collectivités de bénéficier des fonds Barnier. Par ailleurs, il rappelle que le dimensionnement de la majorité des ouvrages est basé sur les paramètres pénalisants des tempêtes Xynthia et Martin auquel 20 cm sont ajoutés pour prendre en compte une élévation du niveau marin. Ces éléments apportent une marge de sécurité afin de ne pas devoir rehausser les ouvrages dans les 5,10 ou 20 ans à venir.

S. FAY ajoute, à propos des montants présentés, qu'en cas de labellisation par la CMI des fiches action, ces dernières pourront bénéficier de la clé de répartition financière suivante :

- 40 % sur le fonds Barnier ;
- Petite participation de la Région, constante par rapport au montant déjà labellisé ;
- Reste à charge partagé entre l'EPCI et le Département.

V. BARRAUD rappelle que la pérennité des fonds Barnier n'est pas assurée dans le temps. Le temps passé à faire des études doit donc être limité pour pouvoir réaliser les travaux.

B. HERY, de la DREAL Nouvelle-Aquitaine, constate que le rôle des analyses coût-bénéfice (ou multicritères suivant le montant des travaux estimés) a été évoqué. Il revient sur le cas de Bourcefranc différant de celui de Marennes. En effet, le niveau d'exposition de la population est relativement fort par rapport à la submersion marine. Ce paramètre a conduit à la demande, en comité de pilotage, de poursuite des études pour rechercher une optimisation des coûts. Cette réduction pourra passer par la diminution du linéaire d'ouvrage et une concentration sur la protection des zones les plus exposées. Par ailleurs, le montant du PAPI, avec ce projet d'avenant, s'élève à plus de 20 M€. Il sera de ce fait soumis à la CMI, instance de labellisation nationale dont le verdict pourrait ne pas être favorable [*si PAPI < 20 M€, la commission inondation de bassin peut le labelliser* - NDR]. Il précise également qu'il a le sentiment qu'un choix politique doit être fait, notamment sur la question du financement. Le fonds Barnier participe à 40 % maximum, laissant forcément un reste à charge pour la communauté de communes. Il revient sur le calendrier prévisionnel présenté. Il rappelle qu'une simplification administrative a été apportée par le cahier des charges PAPI 3 permettant de gagner un peu de temps. Les PAPI d'un montant supérieur à 20 M€, devant passer en CMI, n'ont plus besoin d'être présentés au préalable en commission inondation de

bassin (CIB). Cependant, le calendrier présenté lui paraît très court. 4 à 5 mois sont en effet nécessaires, à partir de la date du dépôt, pour l'instruction du dossier d'avenant. Un dépôt en mai ne laisse que 4 mois et implique que toutes les études soient terminées dans les temps et que les positionnements politiques soient pris. Il ne dispose pas encore des dates de CMI mais il lui semble que le moindre retard engendrera un passage en CMI plutôt en fin d'année 2023.

B. DIERES MONPLAISIR partage son expérience des événements de 57, 99 et 2010. Le phénomène le plus pénalisant lors de ces tempêtes était le non ressuyage. Le point faible du site est la place Brochard par laquelle l'eau est entrée. Le système d'endiguement prévu devra donc être conçu de manière à supprimer ce point faible.

P. FERCHAUD confirme que la complexité du projet à Ronce-les-Bains est bien perçue.

### Clôture de la réunion

---

P. FERCHAUD propose de conclure la réunion par une réflexion à propos du changement climatique. Comme rappelé dans le journal télévisé de la veille, la Charente-Maritime sera un des premiers territoires impactés par l'élévation du niveau marin. Il y a 20 ans, les prédictions étaient discutées. Aujourd'hui, leur réalité se constate. Les récentes prédictions se concrétiseront dans les dizaines d'années à venir. Le rôle des élus est, certes, de gérer le quotidien, mais également d'anticiper l'avenir. Il considère qu'en ce sens, il est de leur rôle de faire le nécessaire par rapport aux risques annoncés pour éviter que l'inaction puisse un jour leur être reprochée.



## Annexe 1 – Liste de présence

### Programme d'Actions de Prévention des Inondations du Bassin de la Seudre

#### Réunion du comité de pilotage

Le 21 novembre 2022, à 9h30

Salle Jean Riondet – Royan

AATAR	Maïssane	UNIMA
BAHUON	Eric	Commune d'Arvert
BAKALARZ	Ségolène	SMIDDEST
BARRAUD	Vincent	Commune d'Etaules / CARA
BOYER	Morgan	SMBS
BROUHARD	Patrice	Commune du Gua / CDC Bassin de Marennes
CHARLES	Agnès	Commune d'Arvert
CHARTON	Sébastien	DDTM17 / RSL
CONIL	Frédéric	CDC Bassin de Marennes
CRETIN	Emmanuel	Commune de Mornac-sur-Seudre
DAVID	Jean-Philippe	SMBS
DIERES MONPLAISIR	Bernard	Commune de La Tremblade
DUPUIS	Benjamin	Commune de Marennes
FAURE	Jean-Michel	DDTM17 / RSL
FAY	Ségolène	SMBS
FERCHAUD	Pascal	Commune de Saujon / SMBS / CARA
GUILLAUD	Clémentine	CARA
HERY	Bernard	DREAL Nouvelle-Aquitaine
LAGIE	Blandine	UNIMA
MARY	Guy	Commune de Chaillevette / SMBS / CARA
METAYER	Guillaume	Département
MOINET	Philippe	Commune de Marennes
PAPINEAU	Joël	Commune de Saint-Sornin
PARDIES	Sébastien	Commune de Saujon
PITARD	Christian	Commune de Saint-Sulpice-de-Royan
PORTIER	Myriam	Commune de l'Eguille
RHONE	Charlotte	CRC 17
SERVANT	François	Commune de Nieulle-sur-Seudre / CDC bassin de Marennes
TEXIER	Bernard	Conseil des sages Bourcefranc
TROQUEREAU	Virginie	CARA

**Annexe 2 – Diaporama**

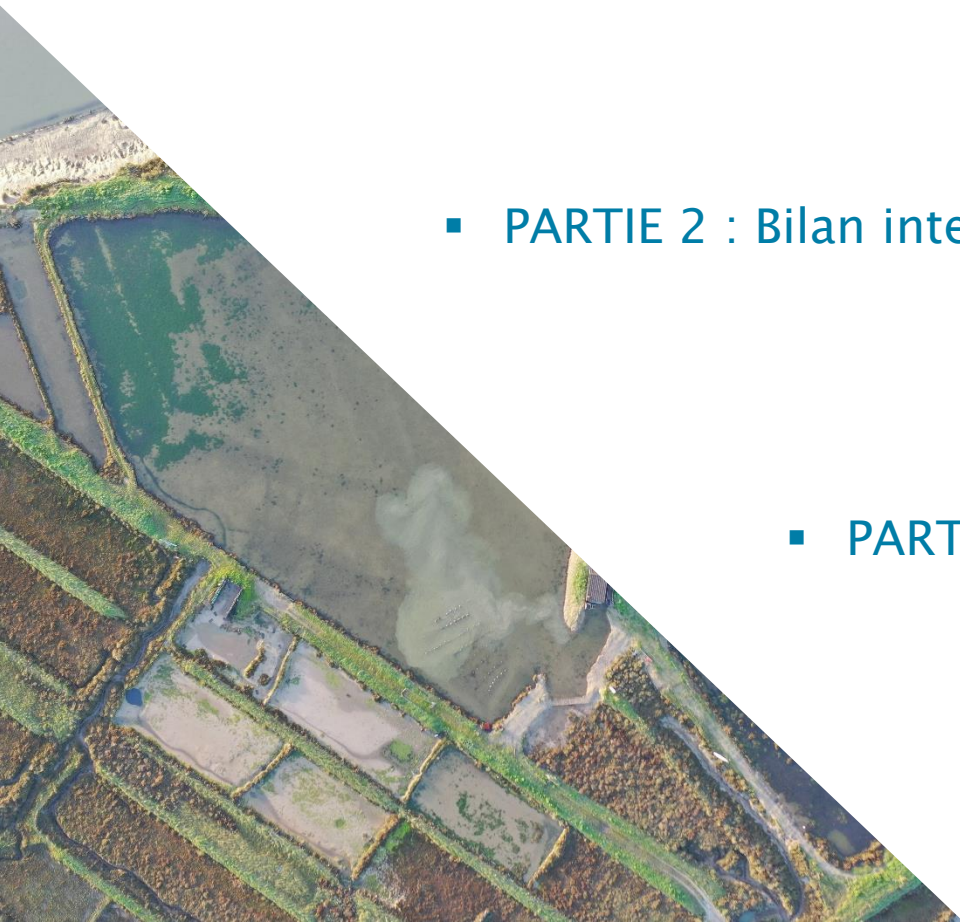


# COMITÉ DE PILOTGE PAPI Seudre *21 novembre 2022*

# ORDRE DU JOUR

---

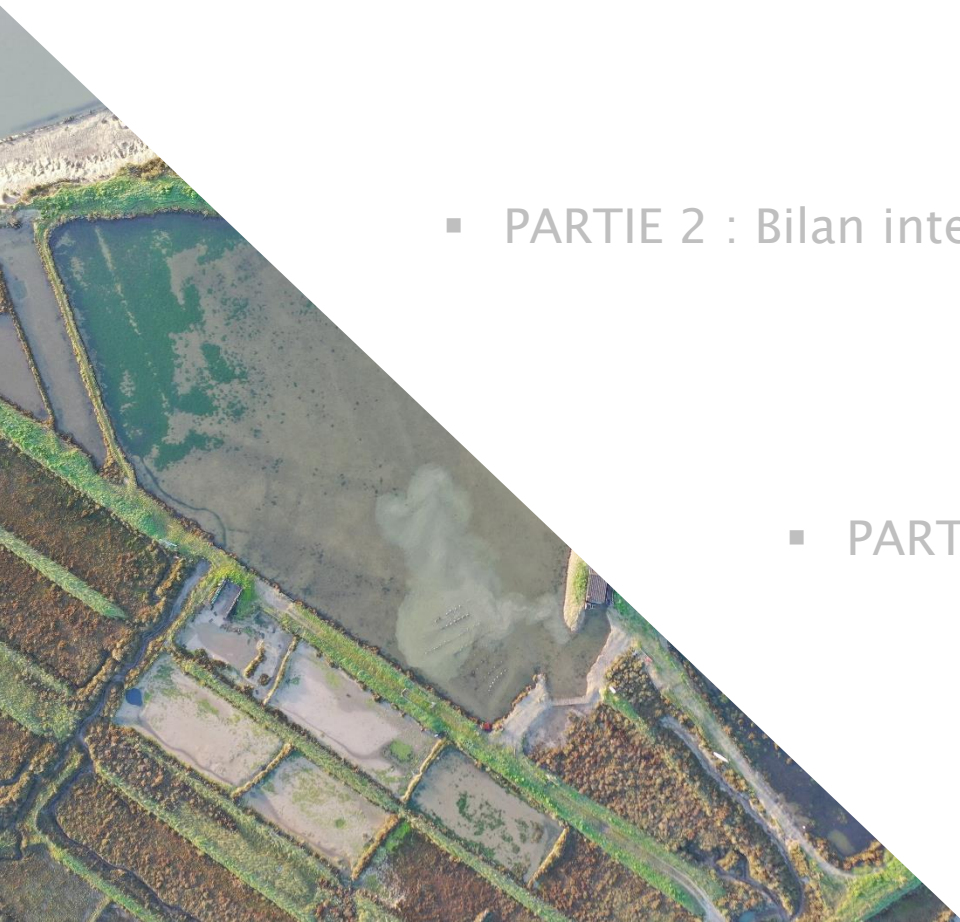
- PARTIE 1 : PAPI du bassin de la Seudre
- PARTIE 2 : Bilan intermédiaire du PAPI
- PARTIE 3 : Projet d'avenant



# ORDRE DU JOUR

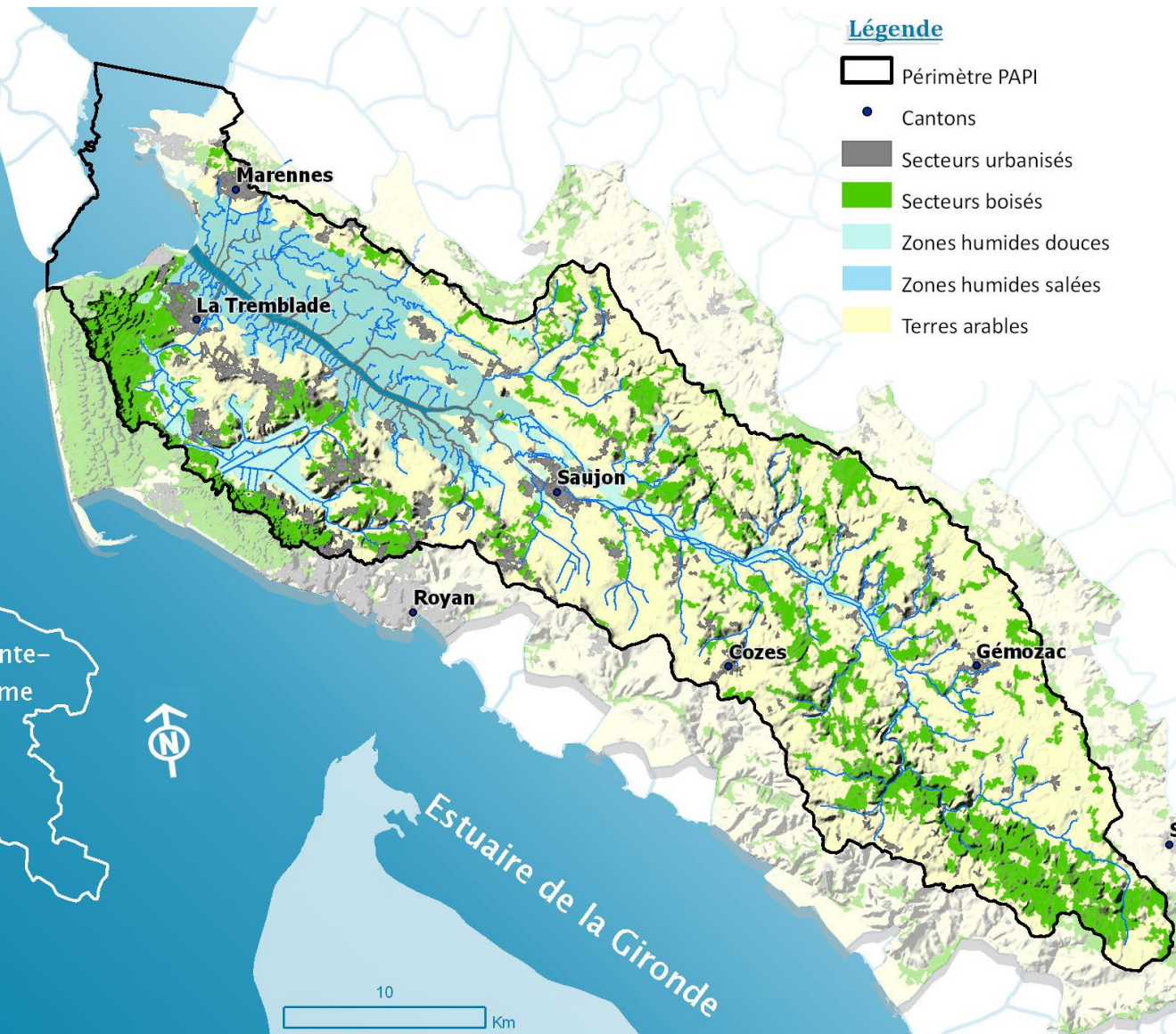
---

- PARTIE 1 : PAPI du bassin de la Seudre
- PARTIE 2 : Bilan intermédiaire du PAPI
- PARTIE 3 : Projet d'avenant



# PARTIE 1 : PAPI du bassin de la Seudre

- Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI)



## Labellisations :

- 2014 : PAPI d'intention
- 2017 : PAPI complet
- 2021 : Avenant n°1 au PAPI complet

# PARTIE 1 : PAPI du bassin de la Seudre

---

Porteur PAPI : 


Maîtres d'ouvrages actions :



Communes

Particuliers

*Compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) :*

GEMA → 

PI →  

# ORDRE DU JOUR

---








- PARTIE 1 : PAPI du bassin de la Seudre
- PARTIE 2 : Bilan intermédiaire du PAPI
- PARTIE 3 : Projet d'avenant





# PARTIE 2 : Bilan intermédiaire du PAPI

---

	ETAT D'AVANCEMENT	
<b>PAPI COMPLET</b>		37%
AXE 1 - AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE		42%
AXE 3 - ALERTE ET GESTION DE CRISE		27%
AXE 4 - PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME		67%
AXE 5 - REDUCTION DE LA VULNERABILITE		20%
AXE 6 - RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS		44%
AXE 7 - GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUE		20%

# PARTIE 2 : Bilan intermédiaire du PAPI

## ■ Axe 1 : Connaissance et conscience du risque

I.G.1. Sensibilisation

Engagée (< 50 %)

- 3 réunions publiques (~80 participants)
- 3 lettres d'information

I.M.1. Marégraphe

Terminée

- Marégraphe pont de la Seudre installé
- Numérisation de 18 ans de mesures à Bourcefranc

→ [data.shom.fr](https://data.shom.fr)



# PARTIE 2 : Bilan intermédiaire du PAPI

## ■ Axe 1 : Connaissance et conscience du risque

I.G.1. Sensibilisation

Engagée (< 50 %)

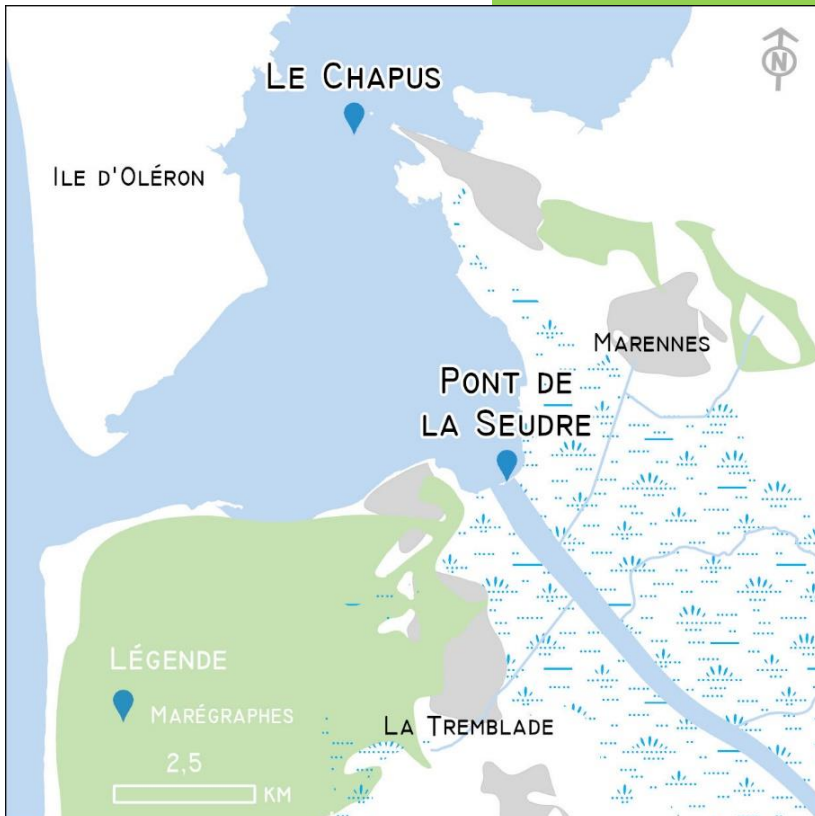
- 3 réunions publiques (~80 participants)
- 3 lettres d'information

I.M.1. Marégraphe

Terminée

- Marégraphe pont de la Seudre installé
- Numérisation de 18 ans de mesures à Bourcefranc

→ [data.shom.fr](https://data.shom.fr)



- 1878-2021** : +1,24 mm/an (+ ou – 0,21 mm)  
soit 18 cm en 143 ans
- 1946-2021** : +1,39 mm/an (+ ou – 0,28 mm)  
soit 10 cm en 75 ans
- Surcote tempête Martin** : 1,91 m

# PARTIE 2 : Bilan intermédiaire du PAPI

---

## ■ Axe 1 : Connaissance et conscience du risque

I.G.1. Sensibilisation	Engagée (< 50 %)	- 3 réunions publiques (~80 participants) - 3 lettres d'information
I.M.1. Marégraphe	Terminée	- Marégraphe pont de la Seudre installé - Numérisation de 18 ans de mesures à Bourcefranc → <a href="https://data.shom.fr">data.shom.fr</a>
I.M.2. Quantification population saisonnière	Engagée (< 50 %)	Lancement le 26/10/2022
I.M.3. Recueil vécu population	Non démarrée	Prévue en 2023

# PARTIE 2 : Bilan intermédiaire du PAPI

## Axe 3 : Alerte et gestion de crise

### III.G.1. Seuils d'alerte locaux

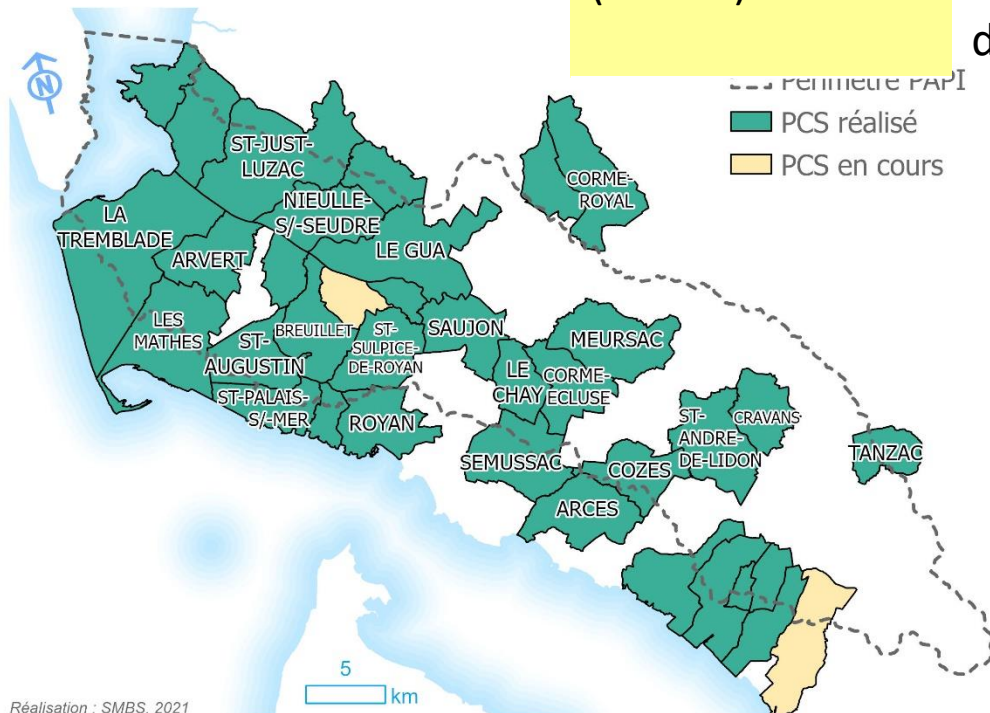
Engagée (< 50 %)

- Réflexion lors de l'élaboration du PCS de Saujon

### III.G.2. PCS

Bien avancée (> 50 %)

- 3 nouveaux PCS arrêtés  
- Proposition d'une **réunion d'information annuelle** (réglementation, retours d'expérience, exercices de crises)



# PARTIE 2 : Bilan intermédiaire du PAPI

## Axe 3 : Alerte et gestion de crise

III.G.1. Seuils d'alerte locaux

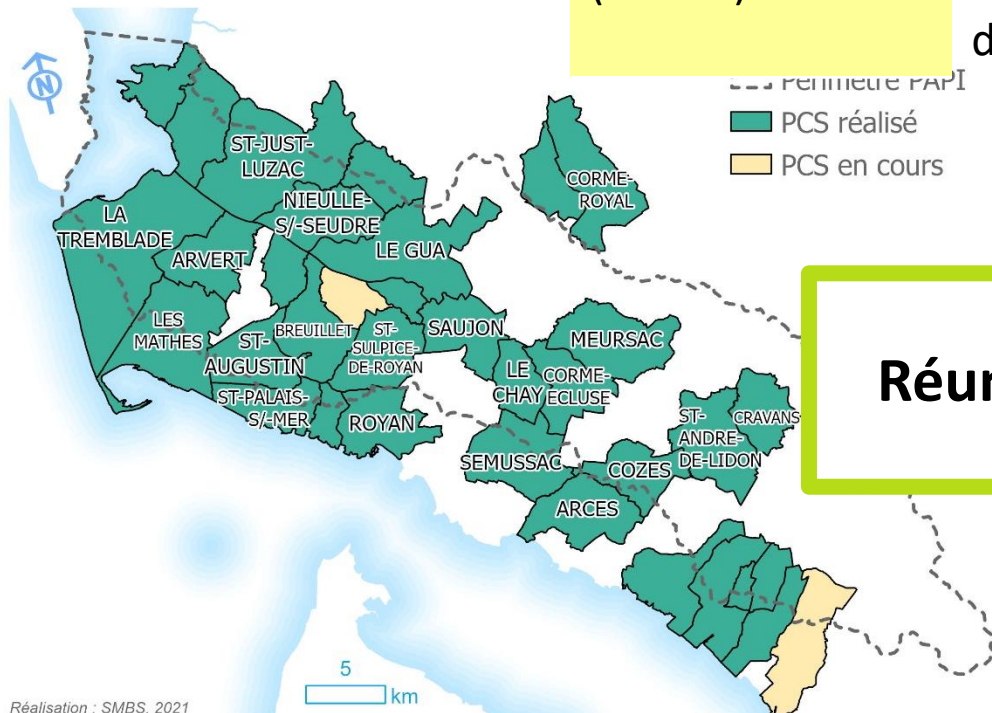
Engagée (< 50 %)

- Réflexion lors de l'élaboration du PCS de Saujon

III.G.2. PCS

Bien avancée (> 50 %)

- 3 nouveaux PCS arrêtés  
- Proposition d'une **réunion d'information annuelle** (réglementation, retours d'expérience, exercices de crises)



**Réunion d'information annuelle**

# PARTIE 2 : Bilan intermédiaire du PAPI

---

## ■ Axe 3 : Alerte et gestion de crise

III.G.1. Seuils d'alerte locaux	Engagée (< 50 %)	- Réflexion lors de l'élaboration du PCS de Saujon
III.G.2. PCS	Bien avancée (> 50 %)	- 3 nouveaux PCS arrêtés - Proposition d'une <b>réunion d'information annuelle</b> (réglementation, retours d'expérience, exercices de crises)
II.G.3. PPMS	Non démarrée	Prévue initialement en 2019
III.G.4. Exercice de crise	Non démarrée	Lorsque PCS élaborés, en régie
III.M.1. Assistance intercommunale	Non démarrée	Prévue initialement en 2019/2020

# PARTIE 2 : Bilan intermédiaire du PAPI

## ■ Axe 4 : Prise en compte du risque dans l'urbanisme

IV.G.1. Risques dans documents d'urbanisme

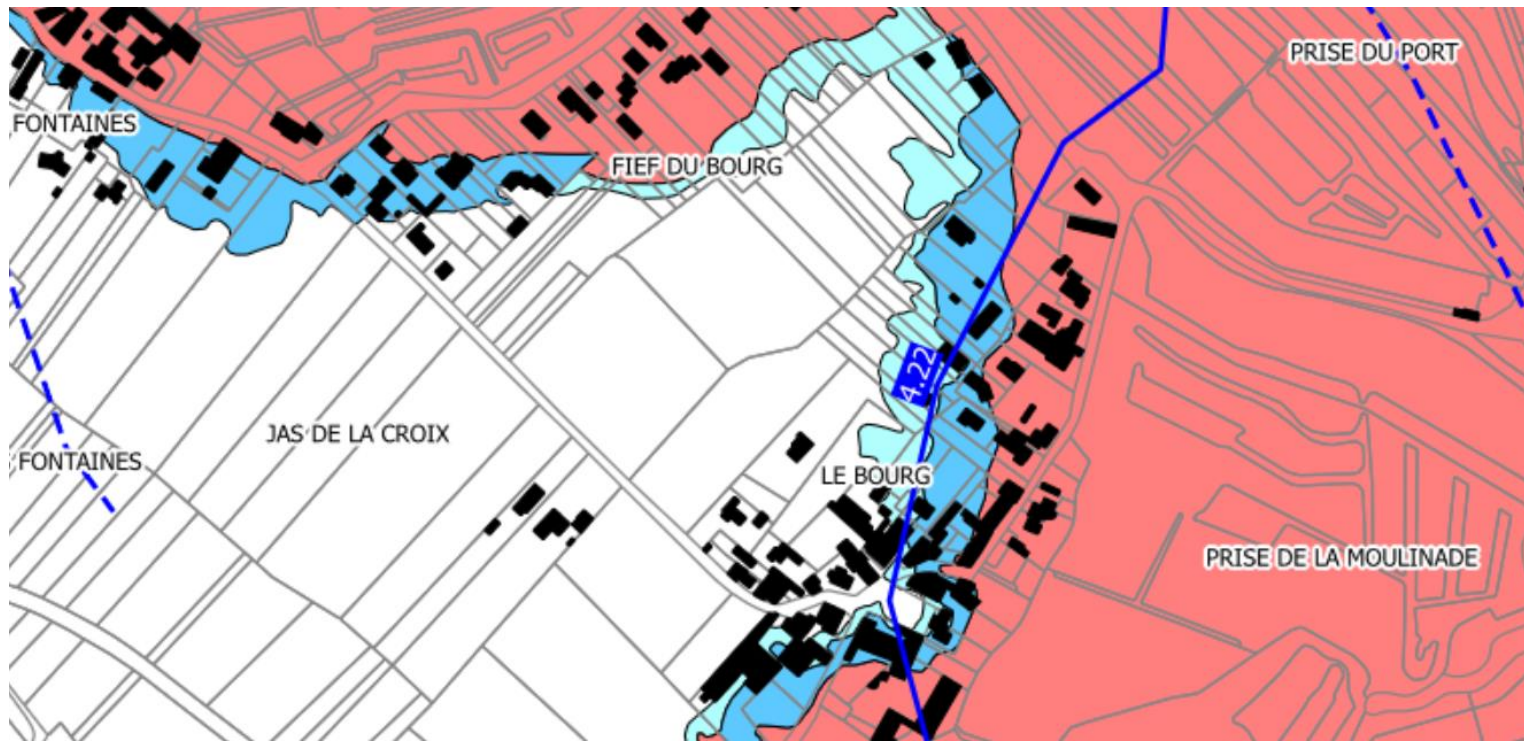
Engagée (< 50 %)

- Guide PLU inondation
- 11 documents d'urbanisme intègrent le PAC ; 15 intégrations partielles

IV.M.1. PPRL

Terminée

Approbation le 2 novembre 2022





# PARTIE 2 : Bilan intermédiaire du PAPI

---

## ■ Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité

V.G.1. Diagnostics réseaux	Non démarrée	Prévue initialement en 2021
V.G.2. Stratégie déchets post-inondation	Non démarrée	Prévue en 2023
V.M.1. Diagnostics	Engagée (< 50 %)	Opération lancée sur la moitié du territoire pour les habitations
V.M.2. Continuité territoriale	Engagée (< 50 %)	Analyse de la vulnérabilité du réseau routier réalisée en 2022 par le SMBS : production d'un atlas cartographie et identification d'un site pilote

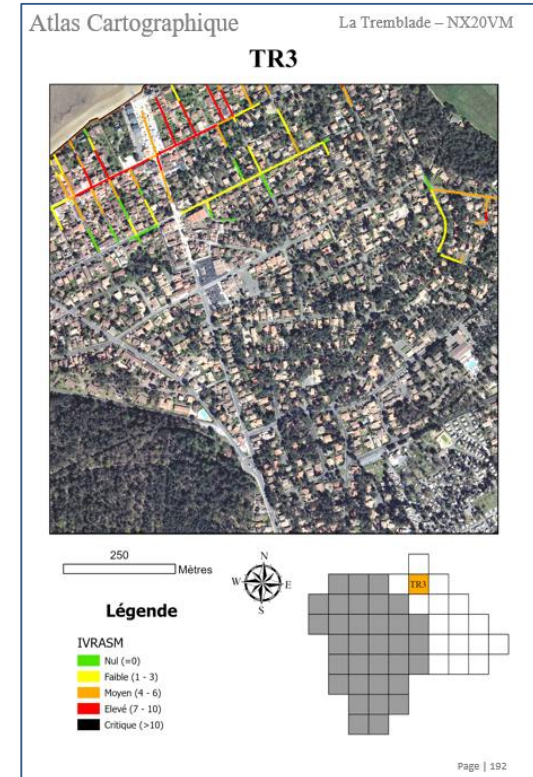
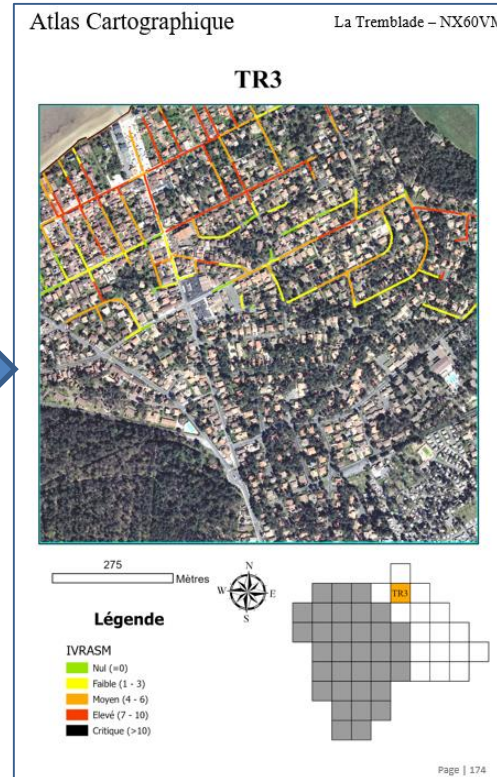
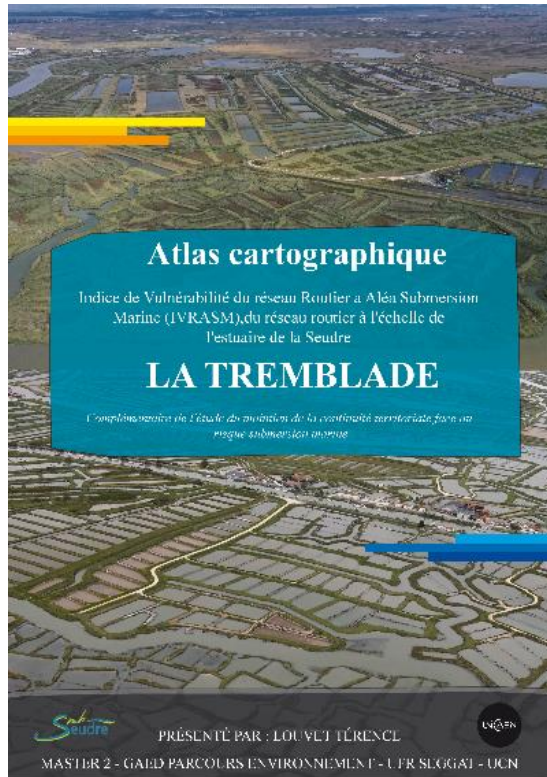
# PARTIE 2 : Bilan intermédiaire du PAPI

## ■ Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité

V.M.2. Continuité territoriale

Engagée (< 50 %)

Analyse de la vulnérabilité du réseau routier réalisée en 2022 par le SMBS : production d'un atlas cartographique et identification d'un site pilote



# PARTIE 2 : Bilan intermédiaire du PAPI

## ■ Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité

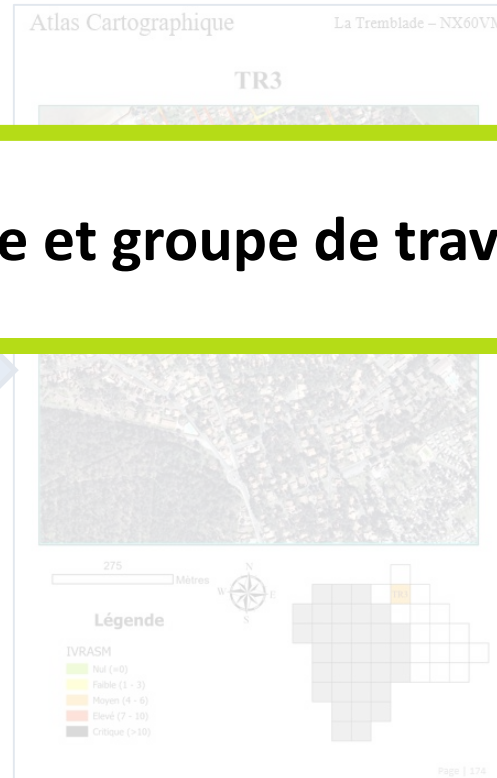
V.M.2. Continuité territoriale

Engagée (< 50 %)

Analyse de la vulnérabilité du réseau routier réalisée en 2022 par le SMBS : production d'un atlas cartographique et identification d'un site pilote



**Site pilote et groupe de travail**



# PARTIE 2 : Bilan intermédiaire du PAPI

---

## ■ Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité

V.G.1. Diagnostics réseaux	Non démarrée	Prévue initialement en 2021
V.G.2. Stratégie déchets post-inondation	Non démarrée	Prévue en 2023
V.M.1. Diagnostics	Engagée (< 50 %)	Opération lancée sur la moitié du territoire pour les habitations
V.M.2. Continuité territoriale	Engagée (< 50 %)	Analyse de la vulnérabilité du réseau routier réalisée en 2022 par le SMBS : production d'un atlas cartographie et identification d'un site pilote
V.M.3. Travaux réduction vulnérabilité habitations	Engagée (< 50 %)	Lancement début 2022

# PARTIE 2 : Bilan intermédiaire du PAPI

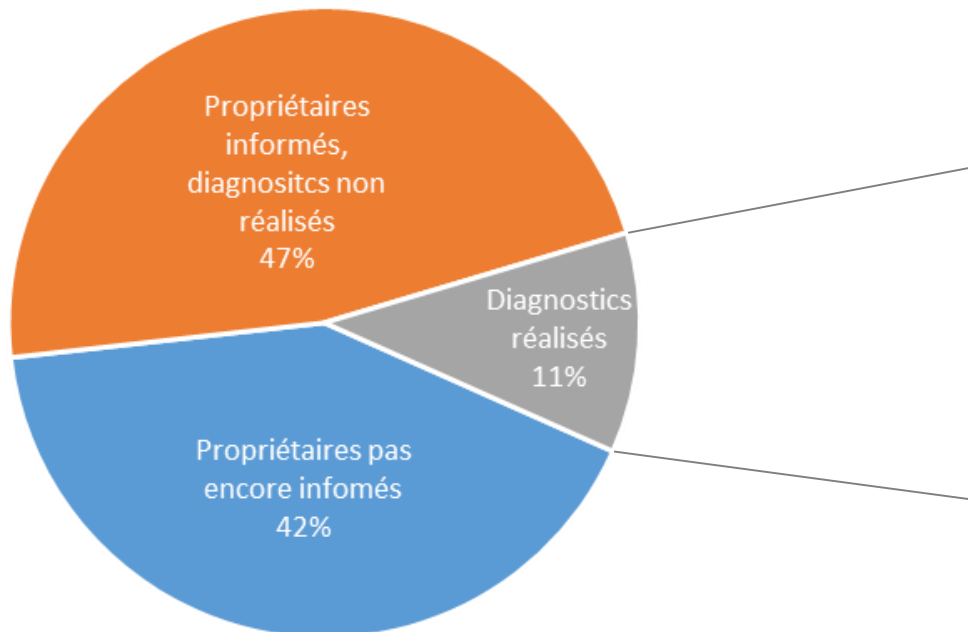
---

## ▪ Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité

V.M.1 et V.M.3 :  
Seudre Alabri

Engagée (< 50 %)

Habitations éligibles à Seudre Alabri  
914



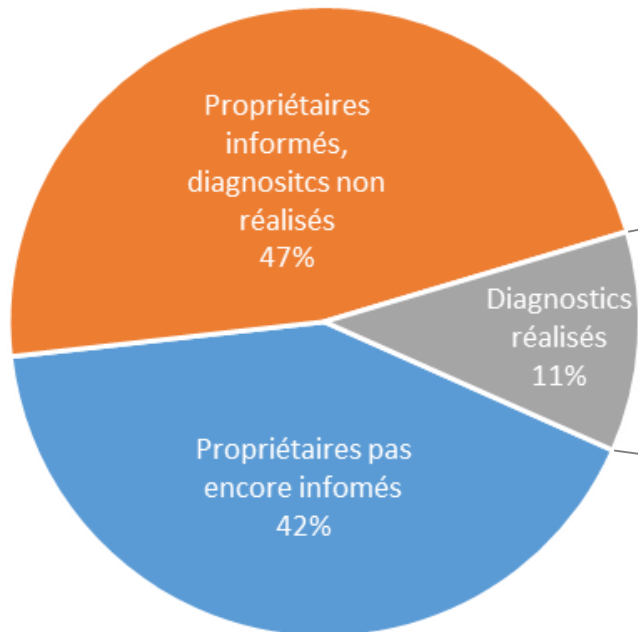
# PARTIE 2 : Bilan intermédiaire du PAPI

## ■ Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité

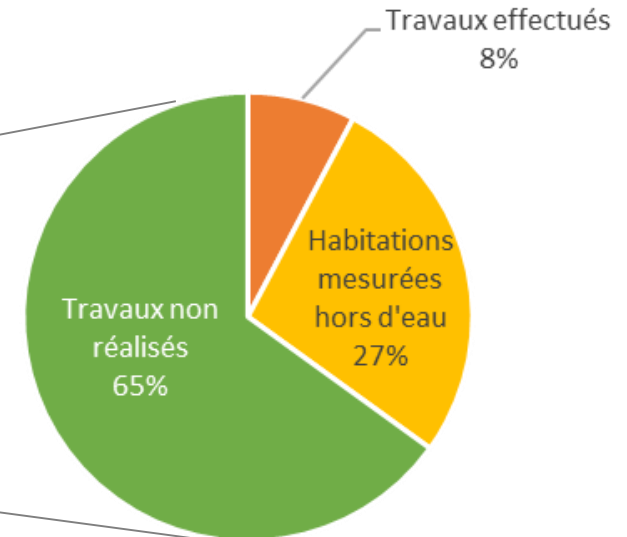
V.M.1 et V.M.3 :  
Seudre Alabri

Engagée (< 50 %)

Habitations éligibles à Seudre Alabri  
914



Habitations diagnostiquées  
103



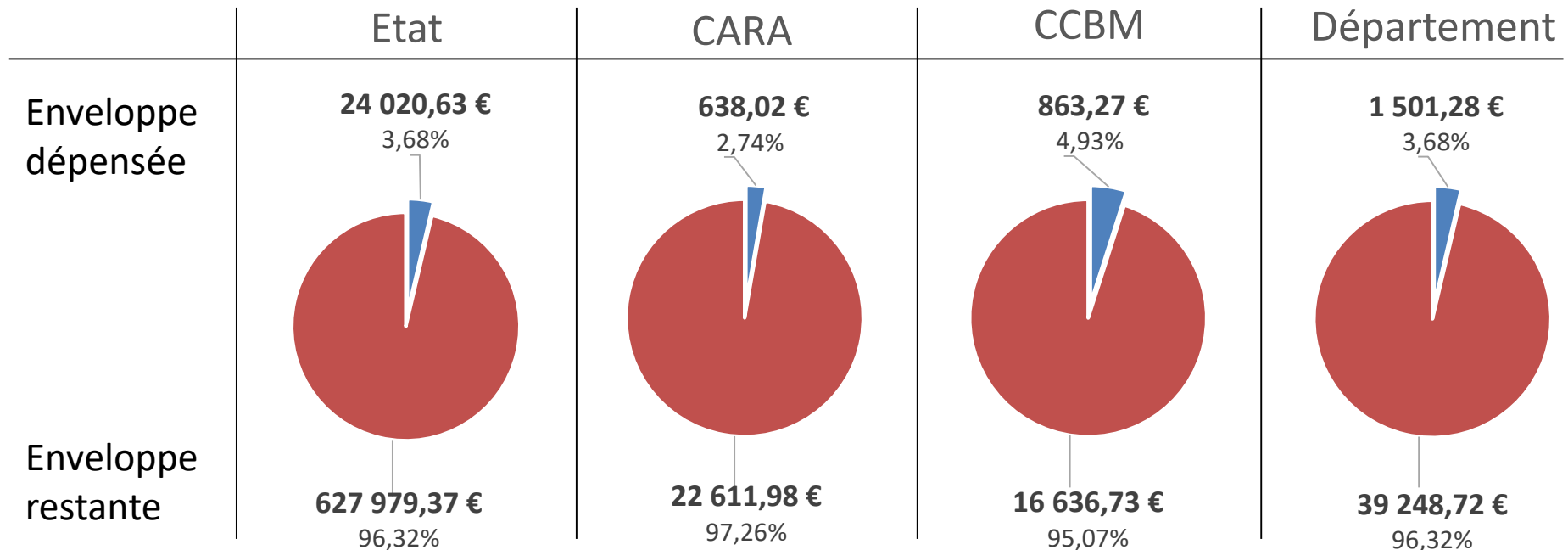
# PARTIE 2 : Bilan intermédiaire du PAPI

## Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité

V.M.1 et V.M.3 :  
Seudre Alabri

Engagée (< 50 %)

### Travaux de réduction de la vulnérabilité



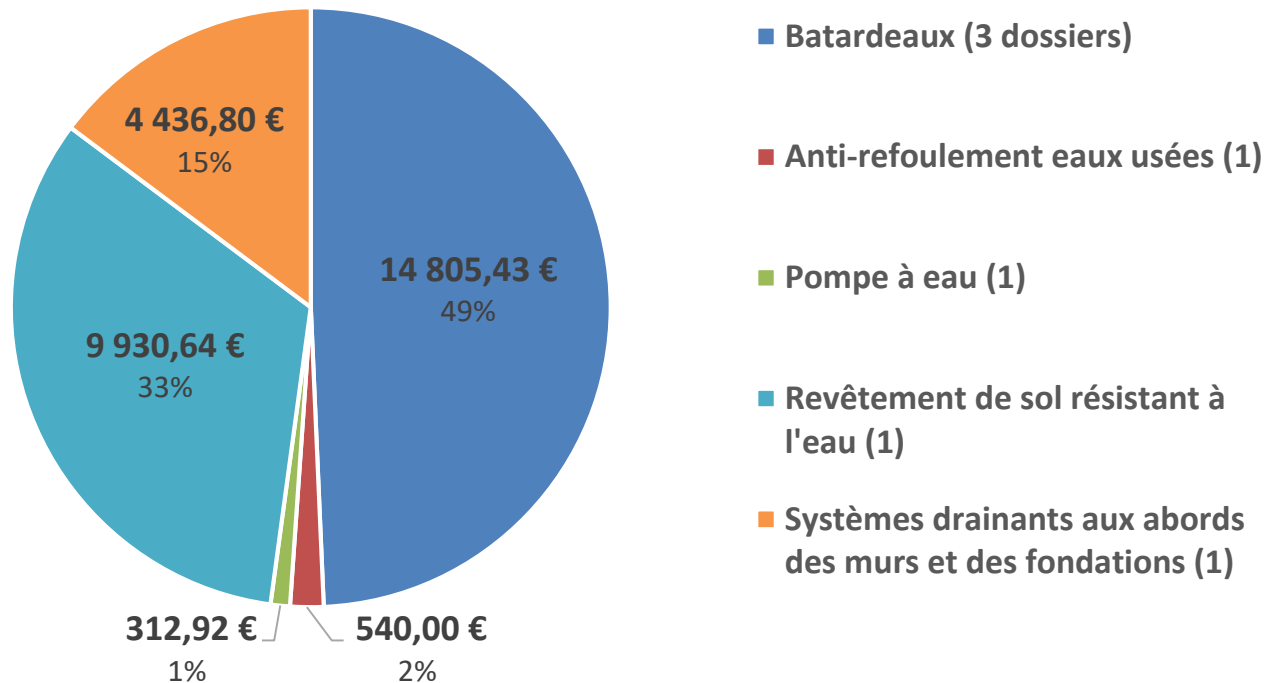
# PARTIE 2 : Bilan intermédiaire du PAPI

## ■ Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité

V.M.1 et V.M.3 :  
Opération Seudre Alabri

Engagée (< 50 %)

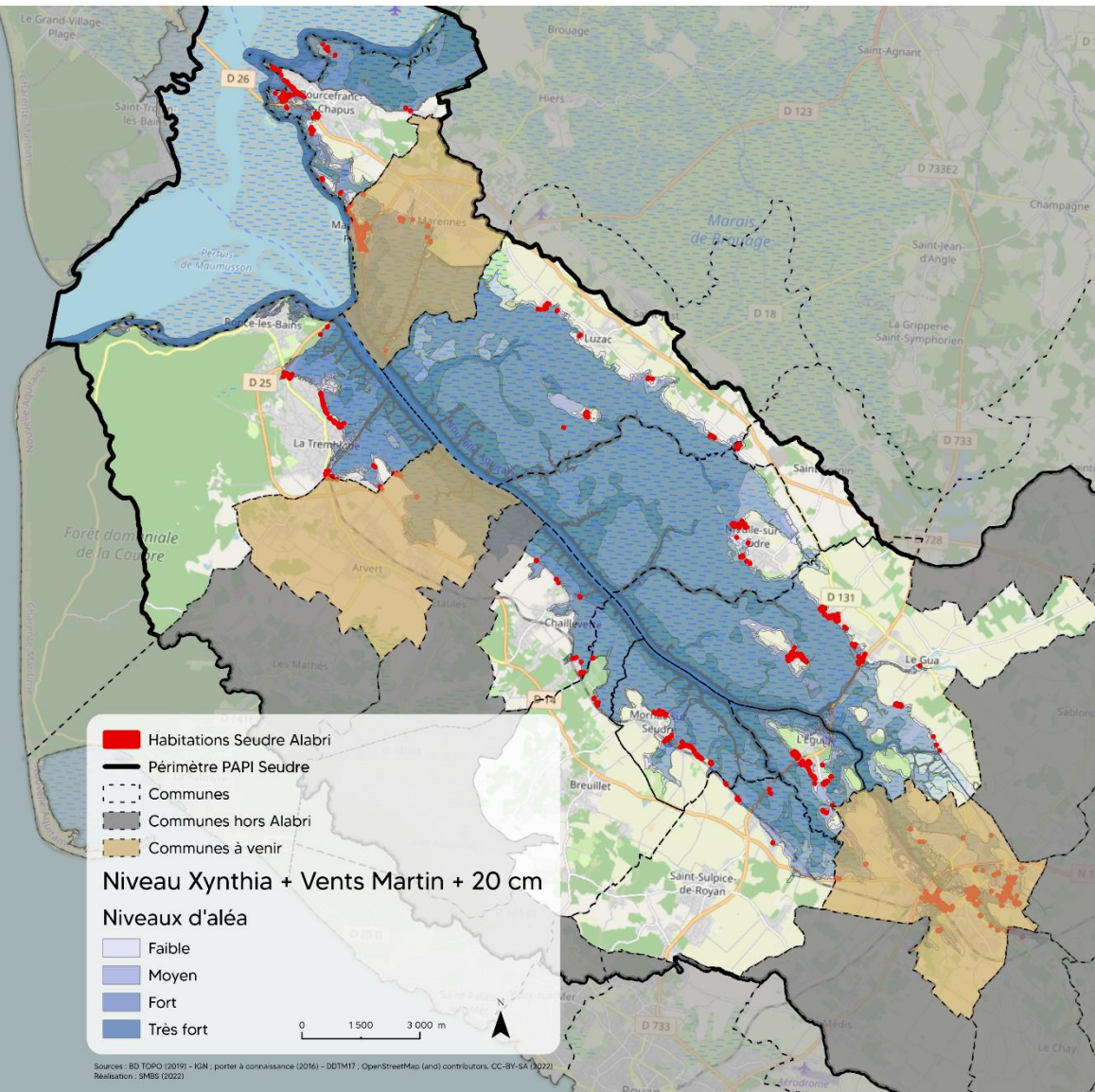
Type de travaux réalisés et coûts





# PARTIE 2 : Bilan intermédiaire du PAPI

## ■ Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité



Communes à venir en 2023 :

- **Arvert** (19 habitations)
- **Marennes-Hiers-Brouage** (158 habitations)
- **Saujon** (203 habitations)

# PARTIE 2 : Bilan intermédiaire du PAPI

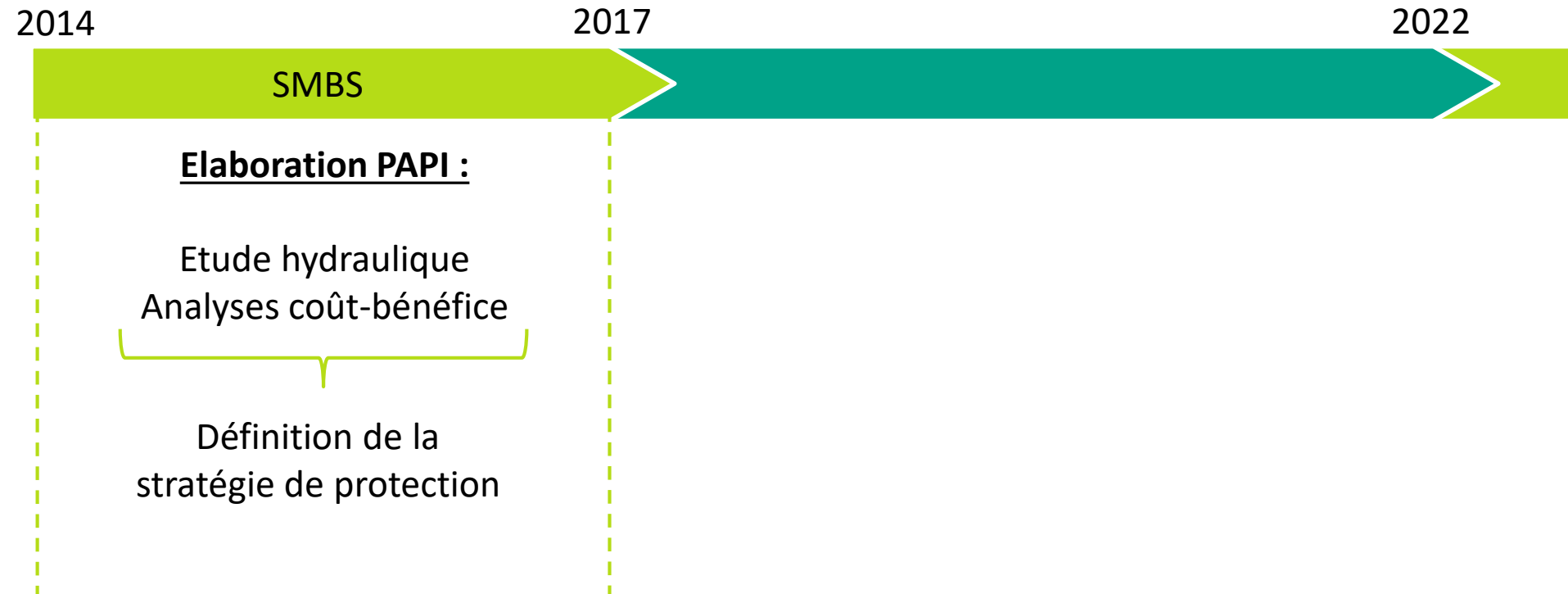
---

## ■ Axe 6 : Ralentissement des écoulements

VI.G.1. Gouvernance	Terminée	Emergence du SMBS
VI.G.2. Politique foncière	Engagée (< 50 %)	Veille foncière : convention SMBS/SAFER Acquisition de 0,8 ha
VI.M.1. Analyse rôle des taillées sur la submersion	Non démarrée	Prévue en 2023

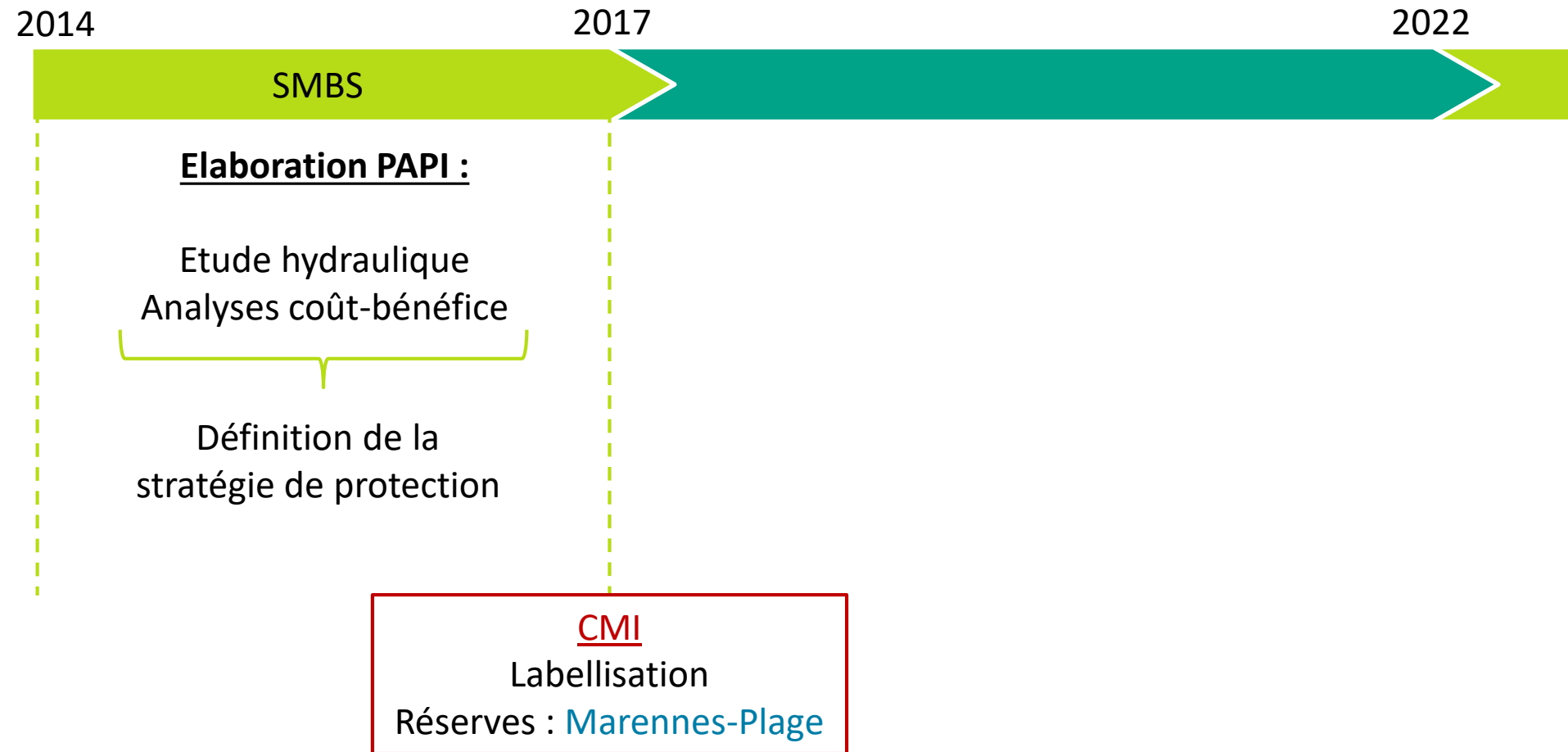
# PARTIE 2 : Bilan intermédiaire du PAPI

- Axe 7 : Ouvrages de protection



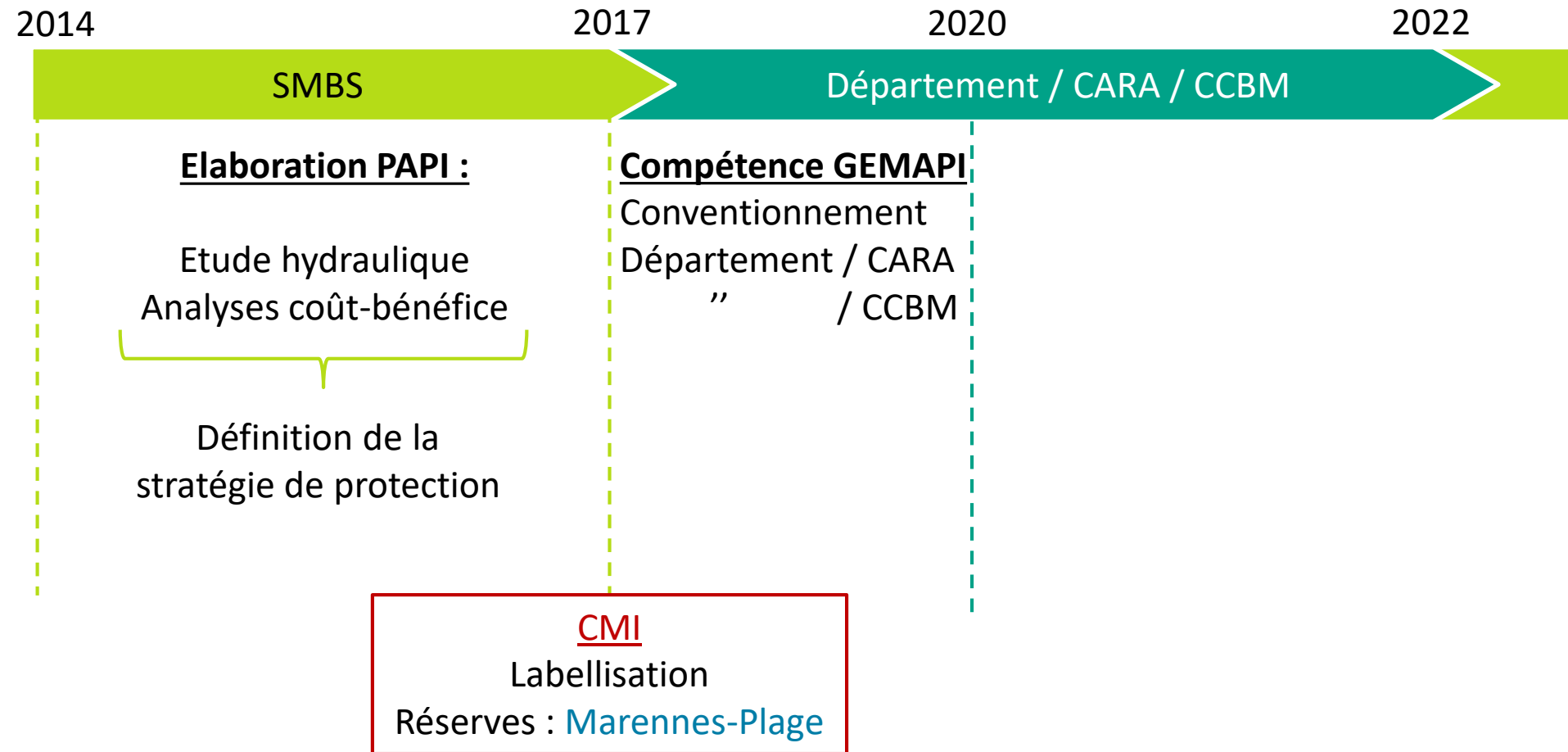
# PARTIE 2 : Bilan intermédiaire du PAPI

## ■ Axe 7 : Ouvrages de protection



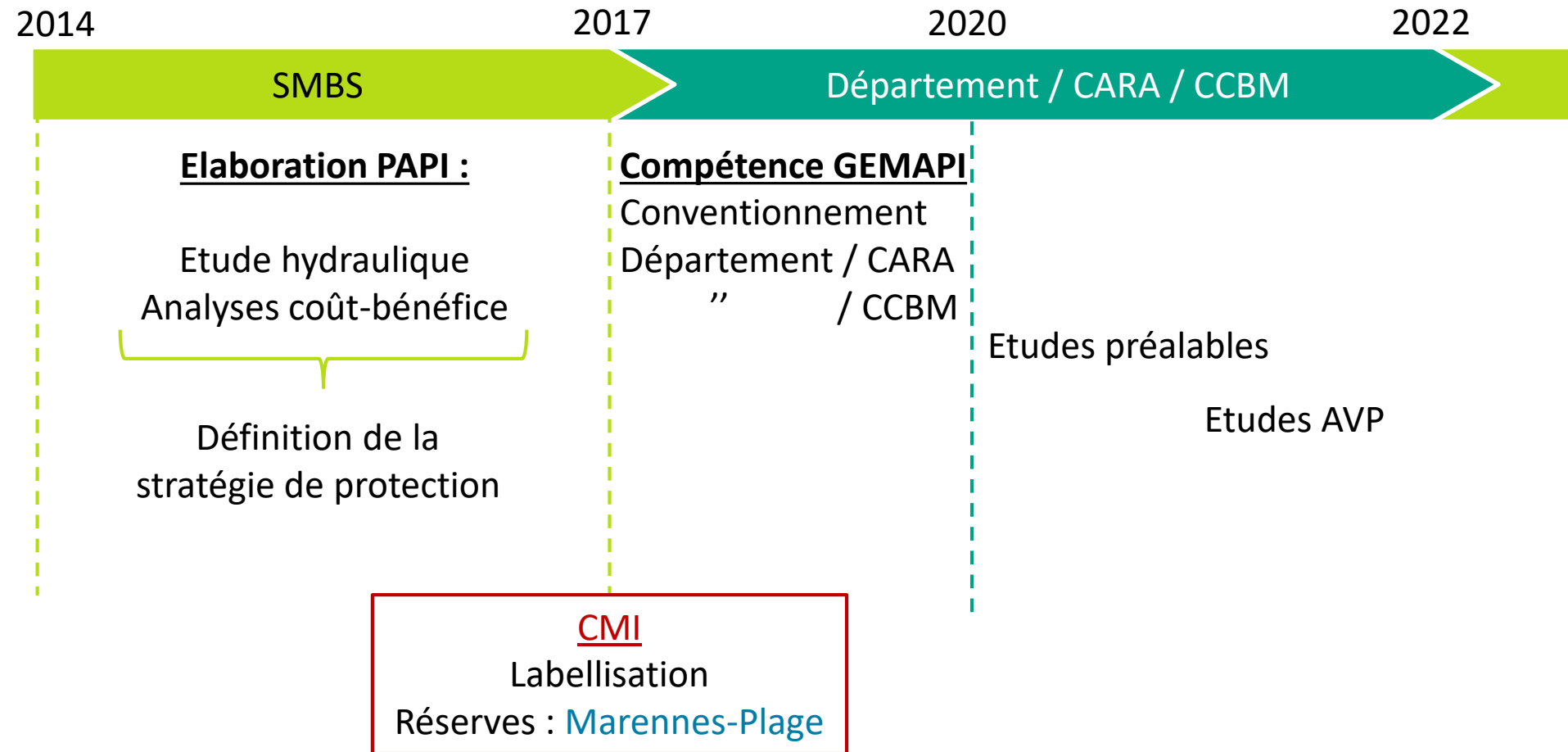
# PARTIE 2 : Bilan intermédiaire du PAPI

## ■ Axe 7 : Ouvrages de protection

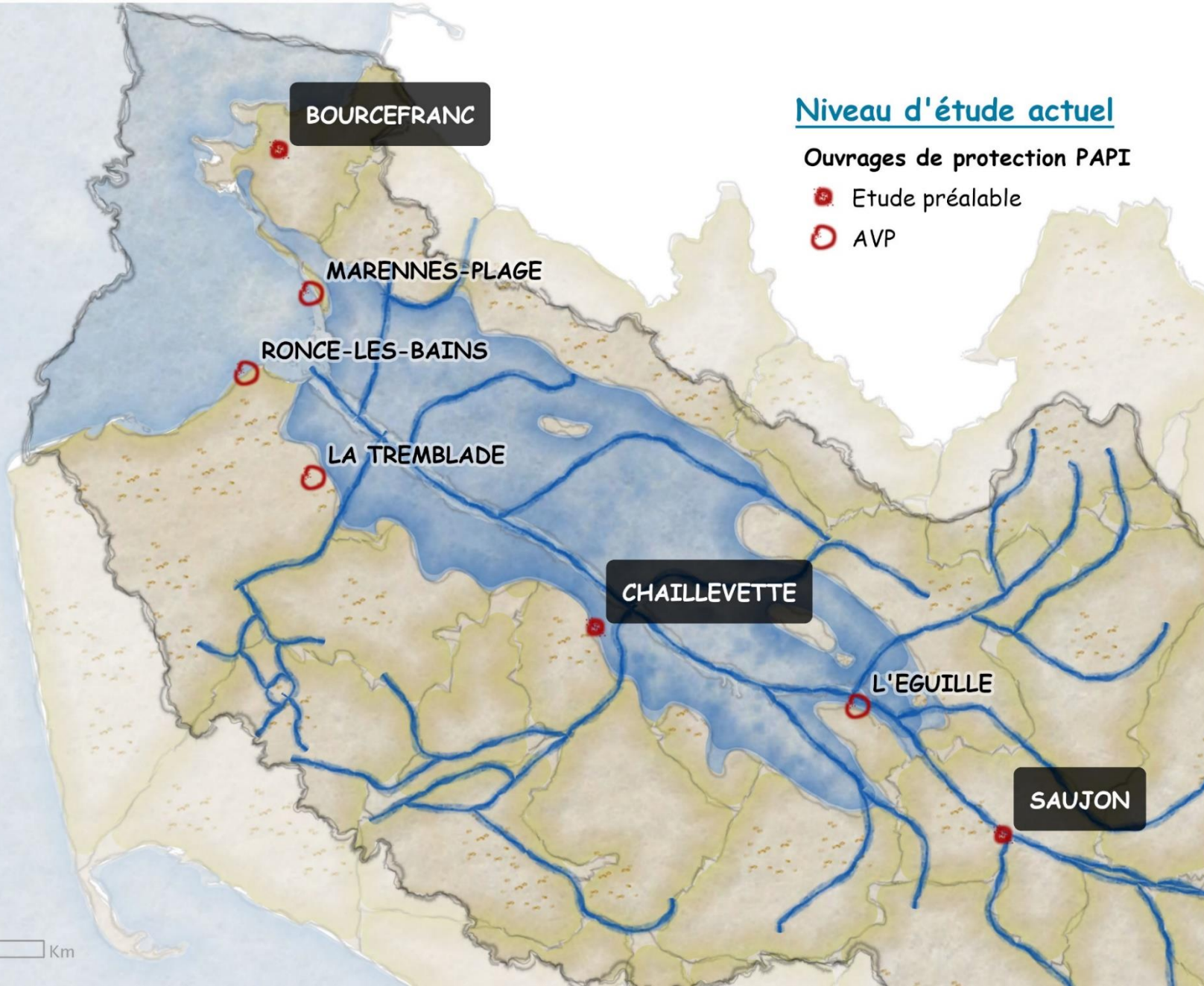


# PARTIE 2 : Bilan intermédiaire du PAPI

## ■ Axe 7 : Ouvrages de protection



# PARTIE 2 : Bilan intermédiaire du PAPI




# PARTIE 2 : Bilan intermédiaire du PAPI

---

## ▪ Axe 7 : Ouvrages de protection

 coût des travaux :

-  niveau de protection – marge de sécurité = 20 cm
- Prise en compte des tassements – études géotechniques
- Modifications tracés / typologies d'ouvrages – contraintes locales
- Apport matériaux externes – hypothèse défavorable
- Forte inflation – 1<sup>er</sup> chiffrage en 2017



# PARTIE 2 : Bilan intermédiaire du PAPI

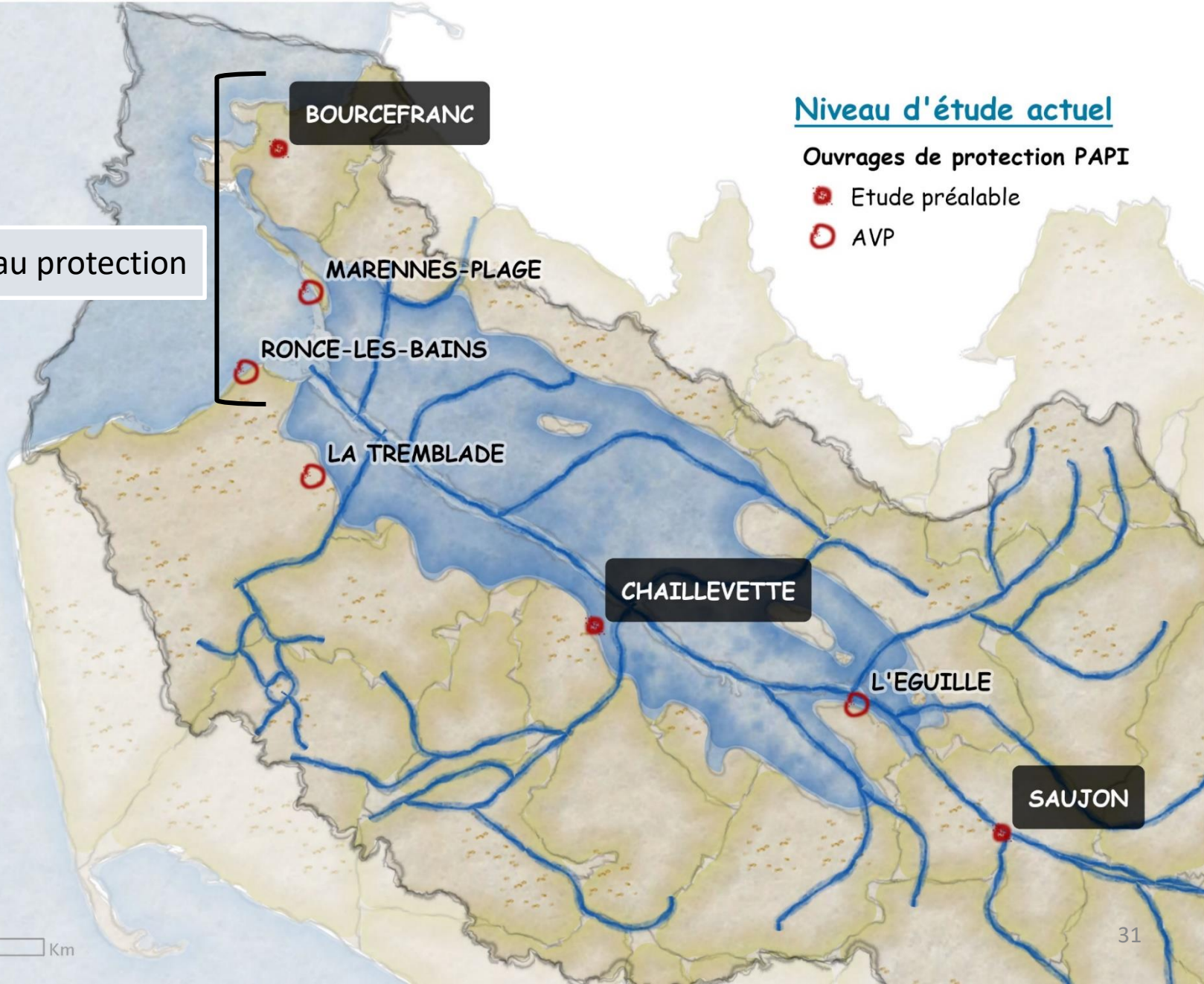


↙ Niveau protection

## Niveau d'étude actuel

Ouvrages de protection PAPI

- Etude préalable
- AVP



**BOURCEFRANC**

MARENNES-PLAGE

RONCE-LES-BAINS

LA TREMBLADE

**CHAILLEVETTE**

L'EGUILLE

**SAUJON**

5

Km

# PARTIE 2 : Bilan intermédiaire du PAPI

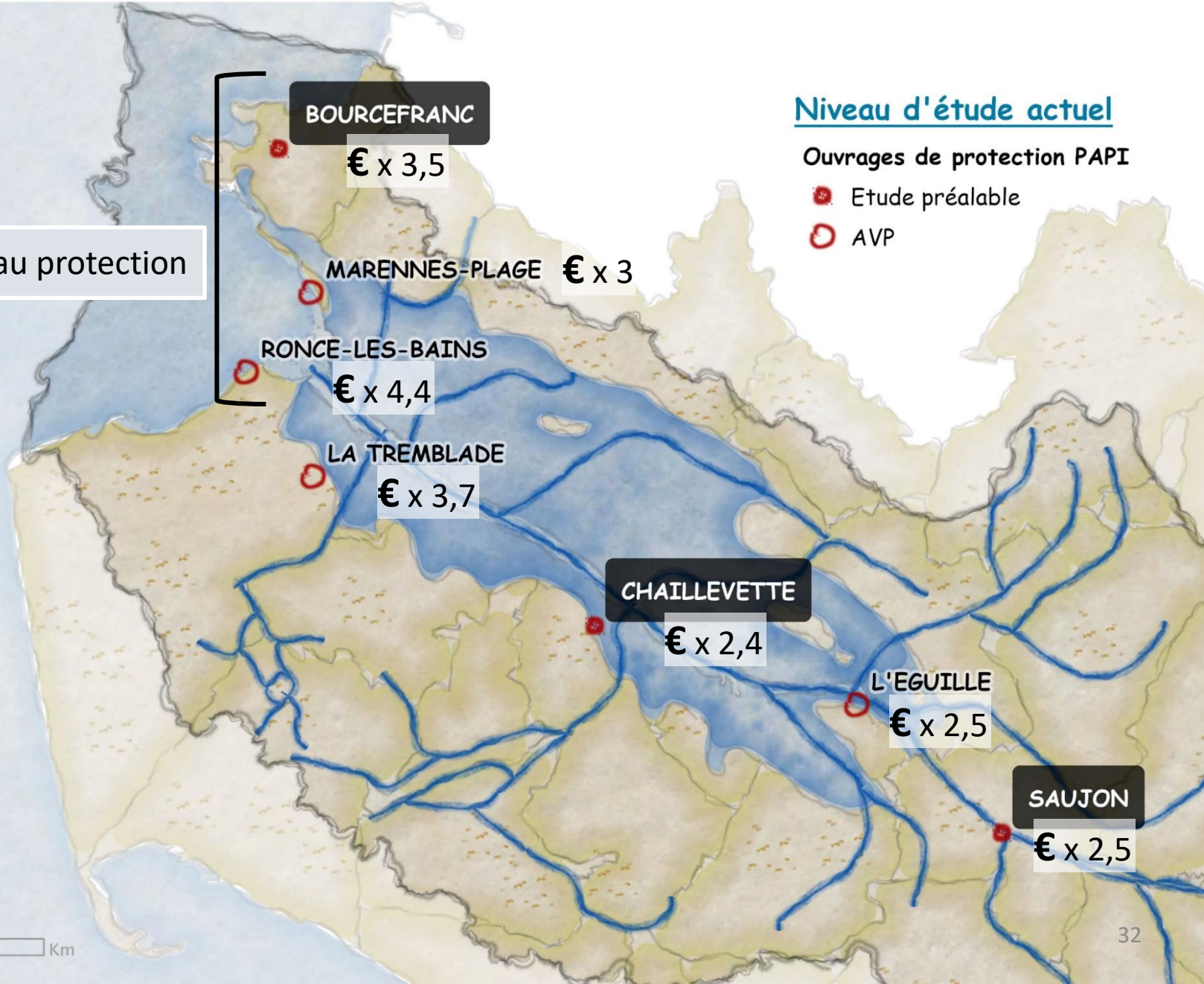


↙ Niveau protection

## Niveau d'étude actuel

Ouvrages de protection PAPI

- Etude préalable
- AVP



5

Km

# PARTIE 2 : Bilan intermédiaire du PAPI

---

- **Axe 7 : Ouvrages de protection**

2020

2022

Département / CARA / CCBM

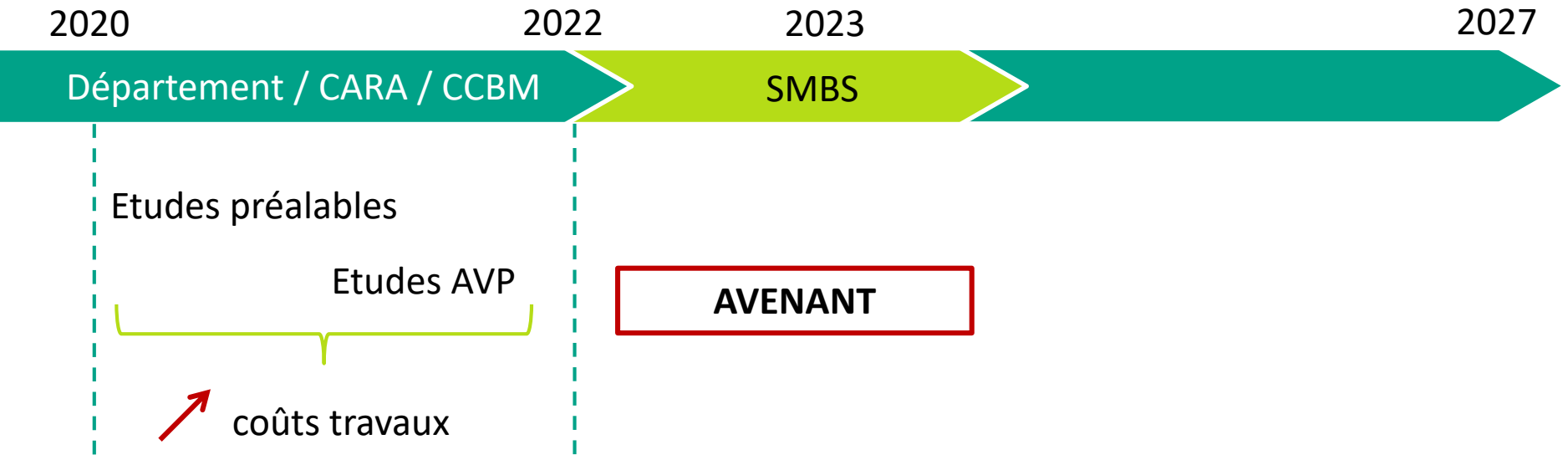
Etudes préalables

Etudes AVP

coûts travaux

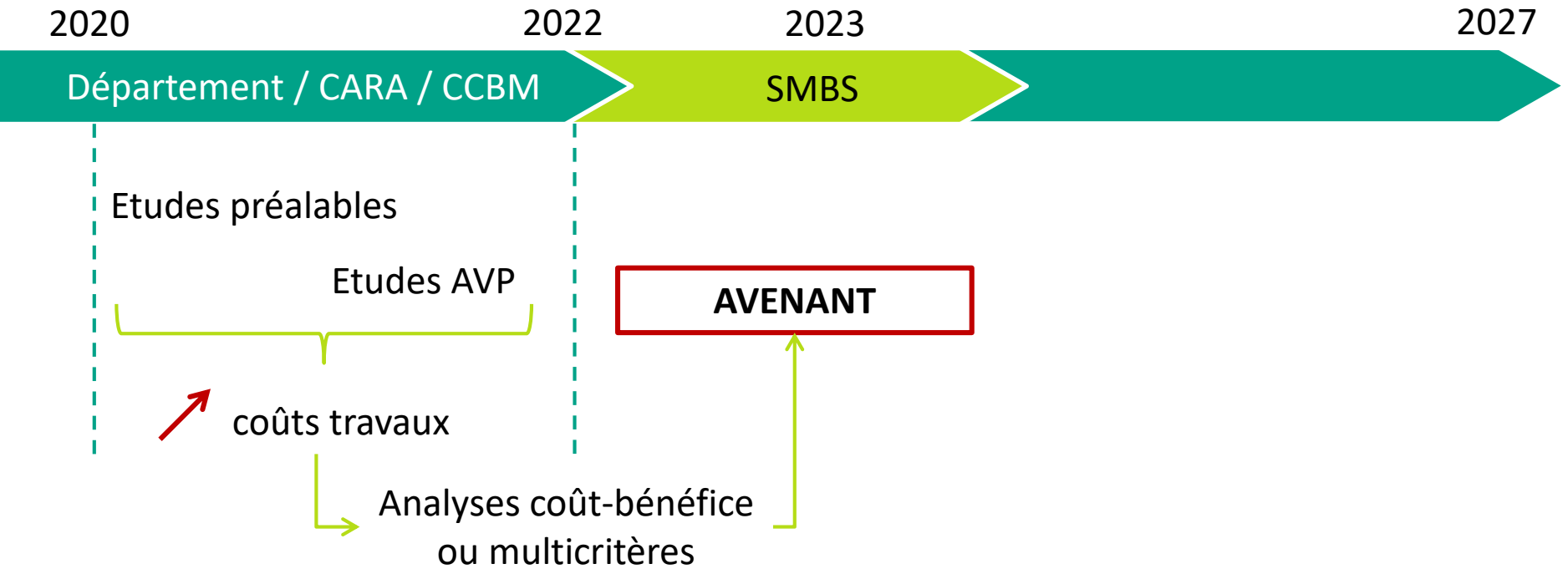
# PARTIE 2 : Bilan intermédiaire du PAPI

- **Axe 7 : Ouvrages de protection**



# PARTIE 2 : Bilan intermédiaire du PAPI

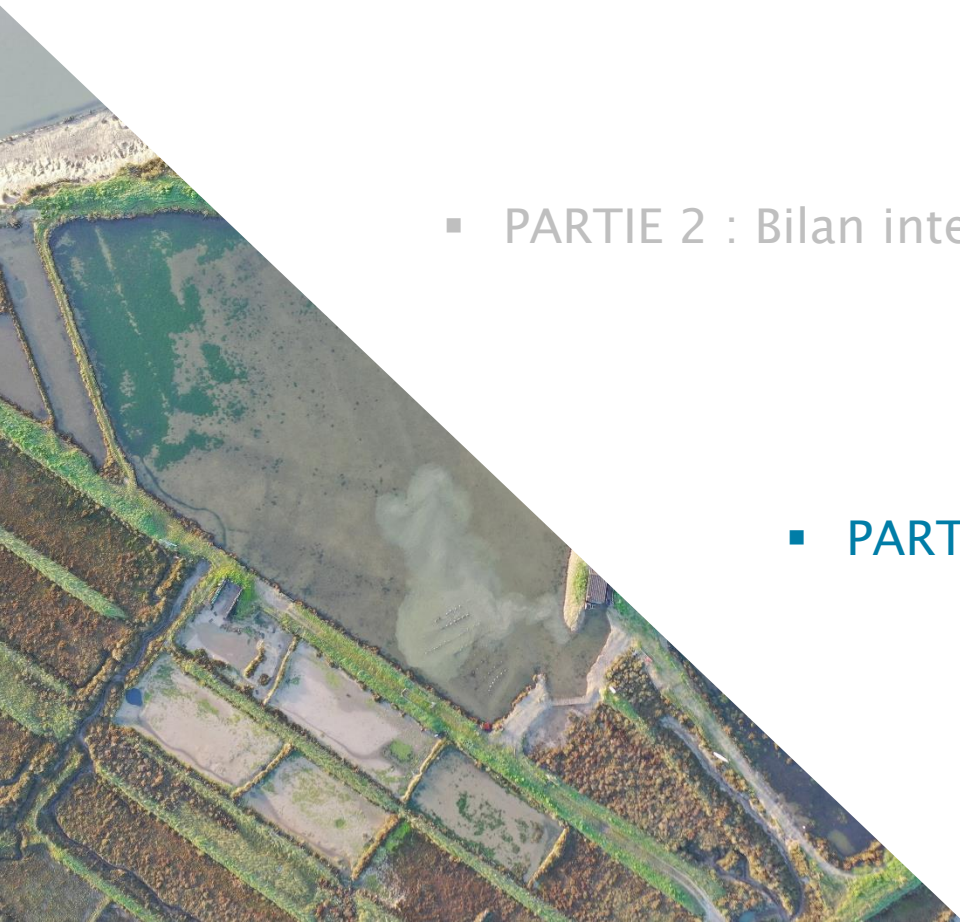
## ■ Axe 7 : Ouvrages de protection



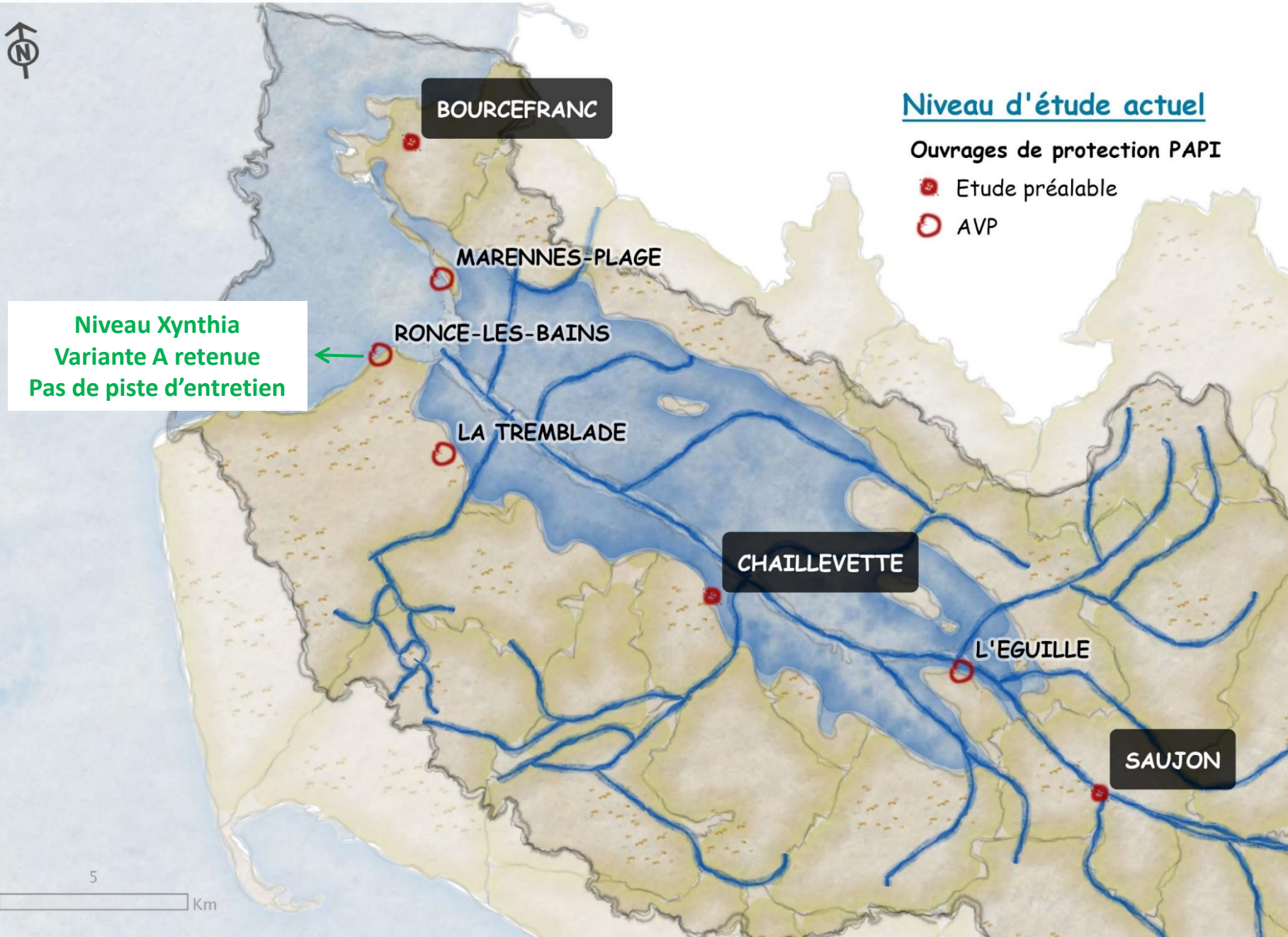
# ORDRE DU JOUR

---

- PARTIE 1 : PAPI du bassin de la Seudre
- PARTIE 2 : Bilan intermédiaire du PAPI
- PARTIE 3 : Projet d'avenant



# PARTIE 3 : Projet d'avenant



**BOURCEFRANC**

## Niveau d'étude actuel

### Ouvrages de protection PAPI

- Etude préalable
- AVP

MARENNES-PLAGE

RONCE-LES-BAINS

Niveau Xynthia  
Variante A retenue  
Pas de piste d'entretien

LA TREMBLADE

**CHAILLEVETTE**

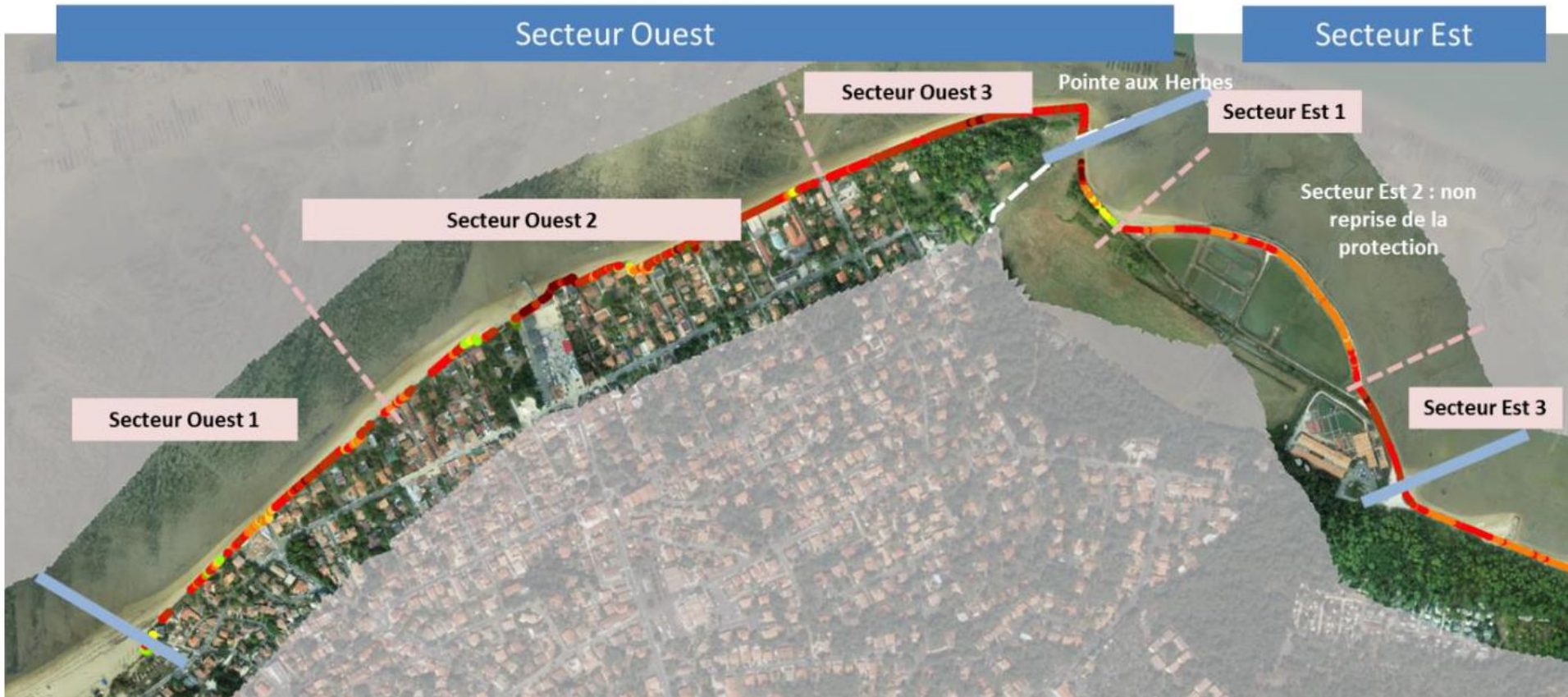
L'EGUILLE

**SAUJON**

5 Km

# PARTIE 3 : Projet d'avenant

2 km

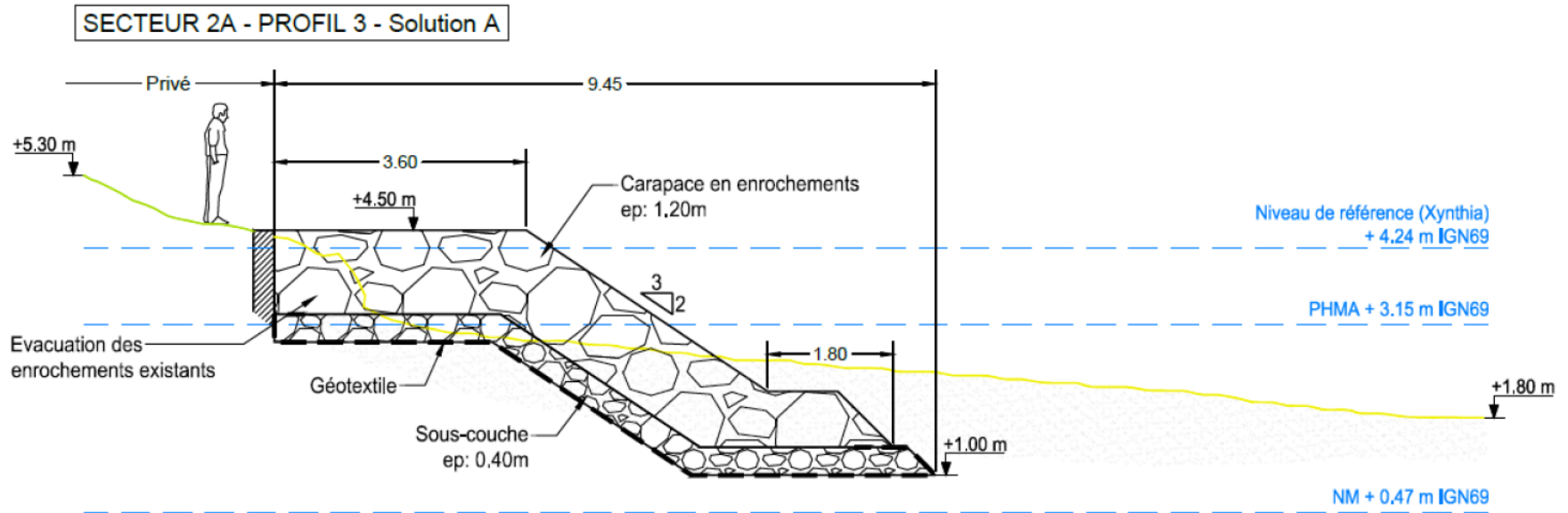




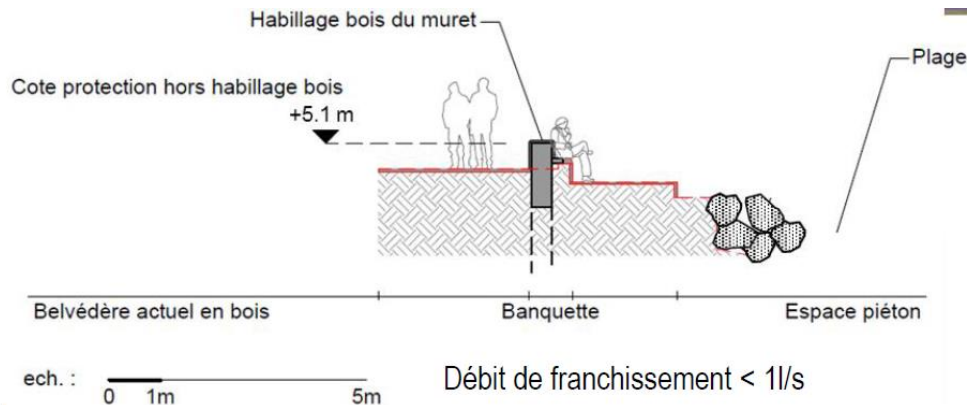
# PARTIE 3 : Projet d'avenant

## Solution A :

Protection en enrochements bi-couche, de pente 3H/2V, sur l'ensemble du linéaire du front urbain (linéaire : 1 580 m). Protection mise en place devant l'ouvrage actuel (muret).



## Place Brochard :



# PARTIE 3 : Projet d'avenant

Fiche action		Coûts (€ HT) PAPI labellisé	Coûts (€ HT) Avenant	Niveau protection	AMC / ACB
VII.M.1. Ronces-les-Bains	Etudes	287 000 €	500 000 €	Xynthia	VAN = 88 772 € B/C = 1,013
	Travaux	993 800 €	4 403 600 €		

# PARTIE 3 : Projet d'avenant



**BOURCEFRANC**

## Niveau d'étude actuel

Ouvrages de protection PAPI

● Etude préalable

○ AVP

MARENNES-PLAGE

Niveau Xynthia  
Variante A retenue  
Pas de piste d'entretien

RONCE-LES-BAINS

Modification tracé

LA TREMBLADE

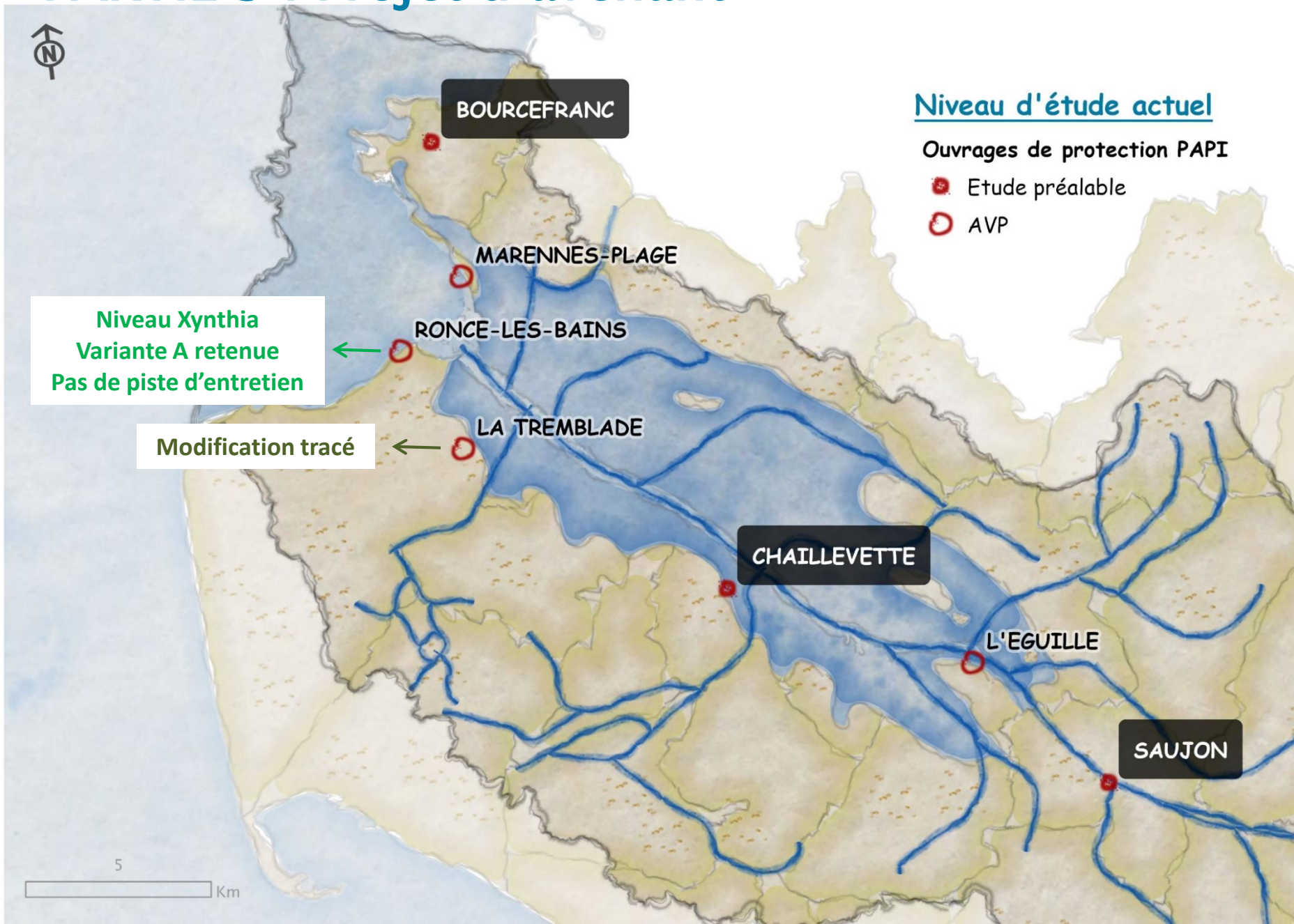
**CHAILLEVETTE**

L'EGUILLE

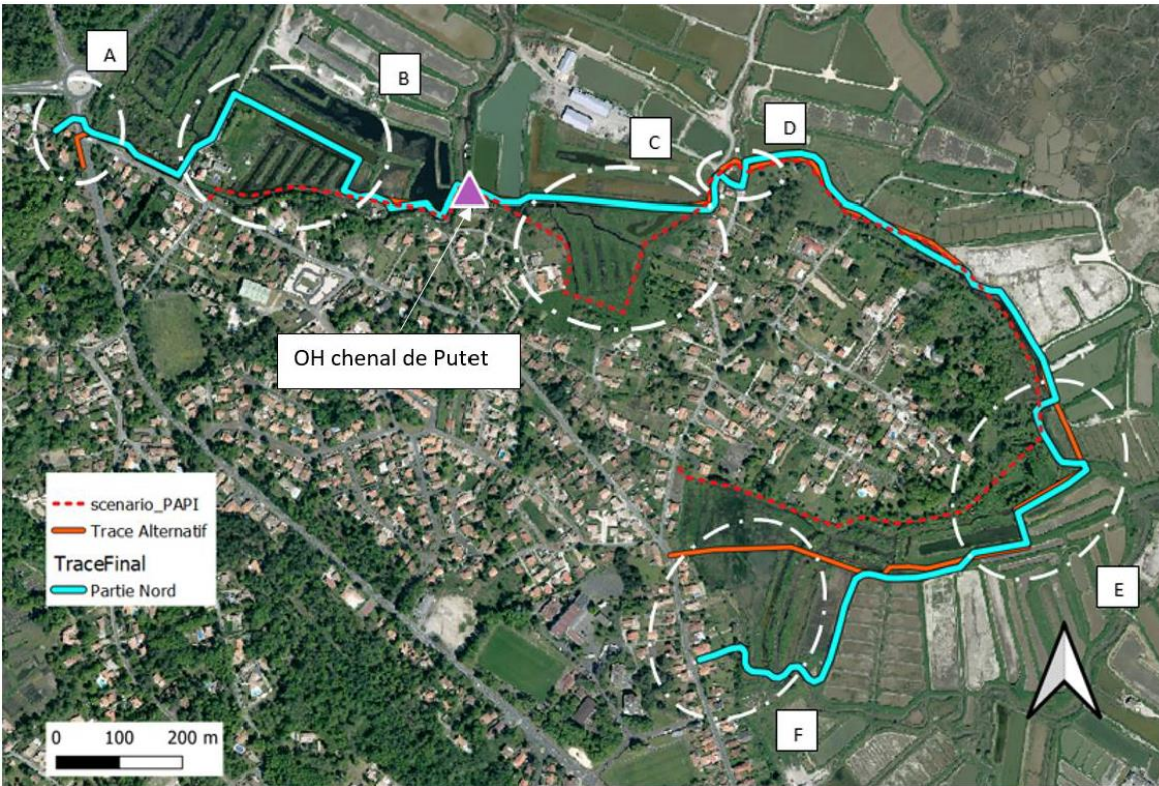
**SAUJON**

5

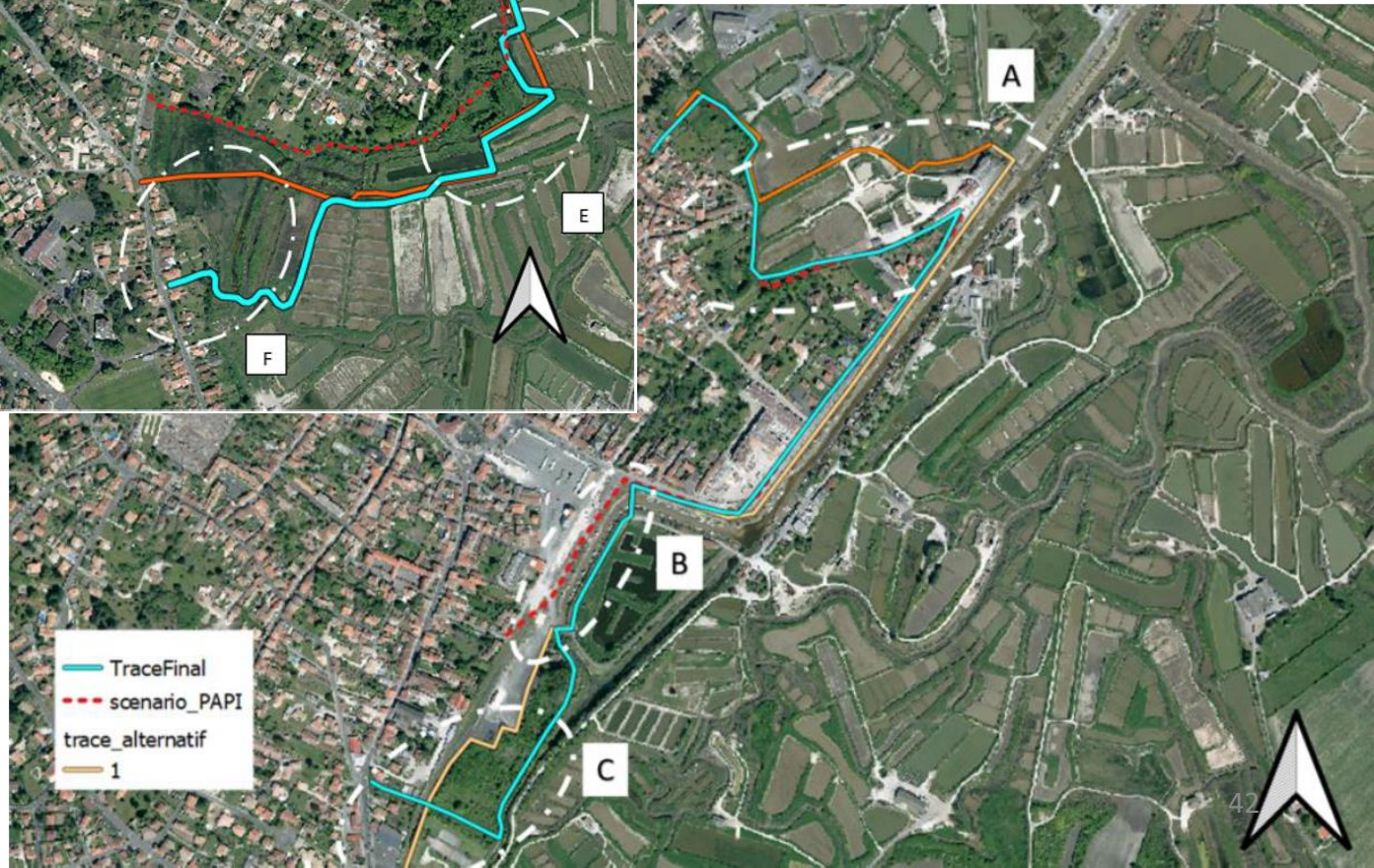
Km



# PARTIE 3 : Projet d'avenant

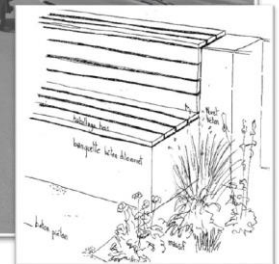
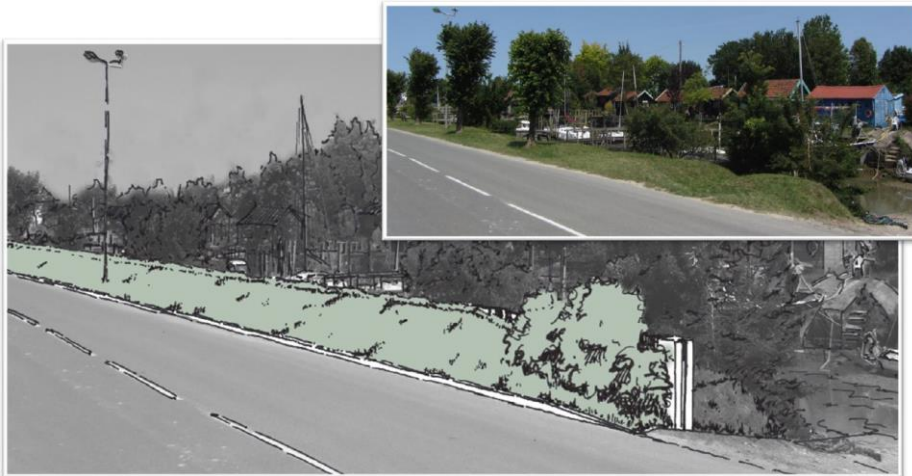


4,7 km



# PARTIE 3 : Projet d'avenant

---



# PARTIE 3 : Projet d'avenant

Fiche action		Coûts (€ HT) PAPI labellisé	Coûts (€ HT) Avenant	Niveau protection	AMC / ACB
VII.M.1. Ronces-les-Bains	Etudes	287 000 €	500 000 €	Xynthia	VAN = 88 772 € B/C = 1,013
	Travaux	993 800 €	4 403 600 €		
VII.M.2. La Tremblade	Etudes	215 000 €	510 000 €	NX20VM	VAN = 1 011 823 € B/C = 1,14
	Travaux	1 295 000 €	4 760 000 €		

# PARTIE 3 : Projet d'avenant



**BOURCEFRANC**

## Niveau d'étude actuel

Ouvrages de protection PAPI

● Etude préalable

○ AVP

**MARENNES-PLAGE**

Niveau Xynthia  
Variante A retenue  
Pas de piste d'entretien

**RONCE-LES-BAINS**

Modification tracé

**LA TREMBLADE**

Variante T3 + t4'  
retenue sous  
réserve faisabilité

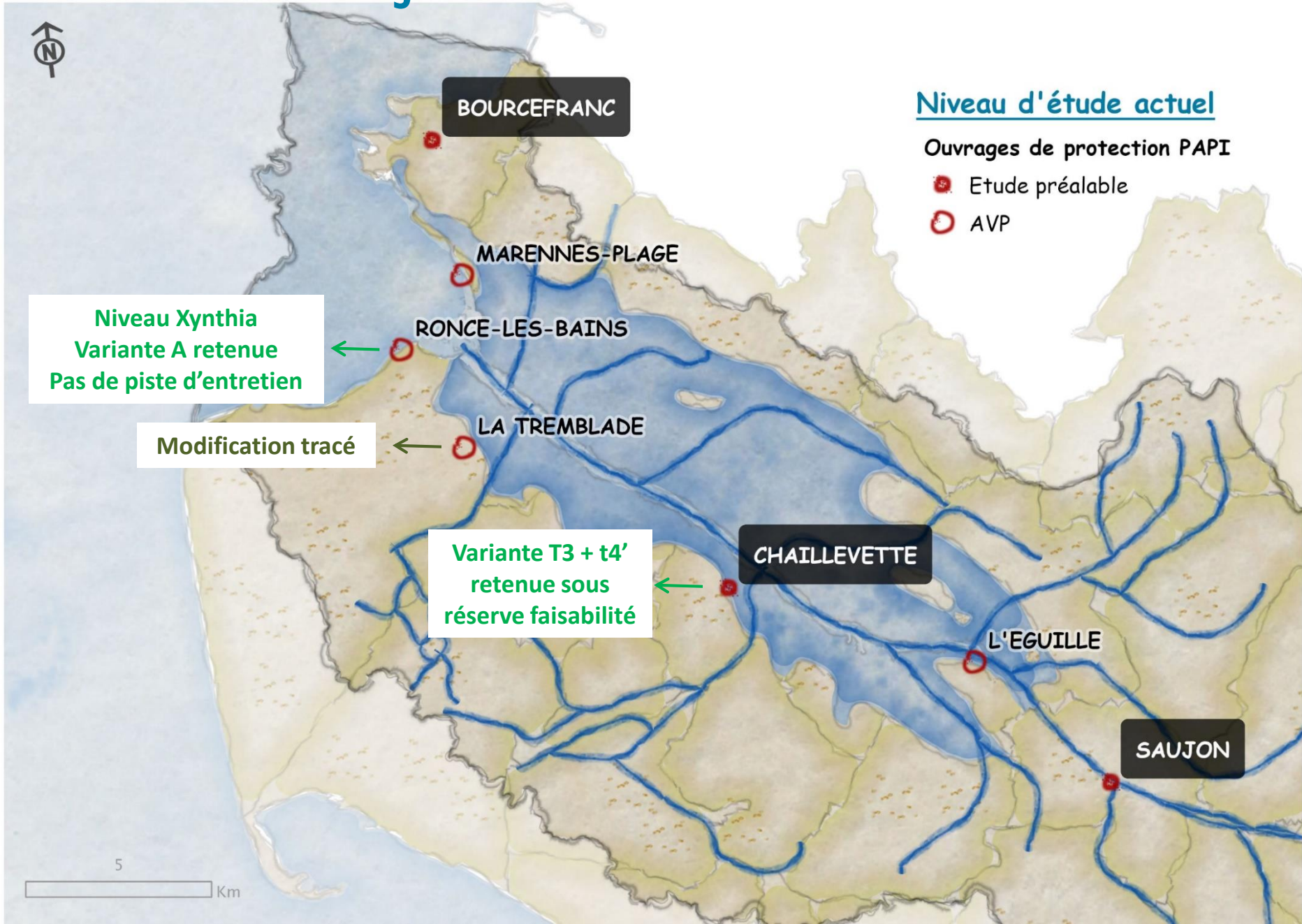
**CHAILLEVETTE**

**L'EGUILLE**

**SAUJON**

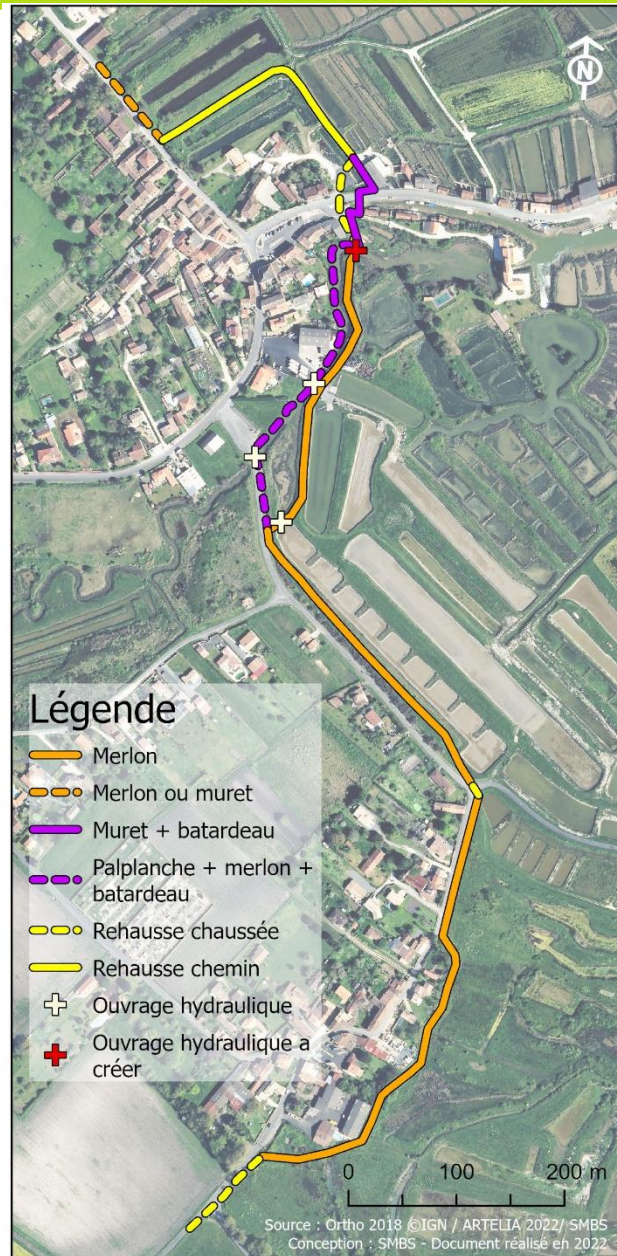
5

Km



# PARTIE 3 : Projet d'avenant

1,7 km





# PARTIE 3 : Projet d'avenant

Fiche action		Coûts (€ HT) PAPI labellisé	Coûts (€ HT) Avenant	Niveau protection	AMC / ACB
VII.M.1. Ronces-les-Bains	Etudes	287 000 €	500 000 €	Xynthia	VAN = 88 772 € B/C = 1,013
	Travaux	993 800 €	4 403 600 €		
VII.M.2. La Tremblade	Etudes	215 000 €	510 000 €	NX20VM	VAN = 1 011 823 € B/C = 1,14
	Travaux	1 295 000 €	4 760 000 €		
VII.M.3. Chaillevette	Etudes	303 000 €	350 000 €	NX20VM	VAN = - 91 559 € B/C = 0,98
	Travaux	980 500 €	2 600 000 €		
					Changement climatique : VAN = 1 M€, B/C = 1,3

# PARTIE 3 : Projet d'avenant



**BOURCEFRANC**

## Niveau d'étude actuel

Ouvrages de protection PAPI

● Etude préalable

○ AVP

MARENNES-PLAGE

Niveau Xynthia  
Variante A retenue  
Pas de piste d'entretien

RONCE-LES-BAINS

Modification tracé

LA TREMBLADE

Tracé retenu

Variante T3 + t4'  
retenue sous  
réserve faisabilité

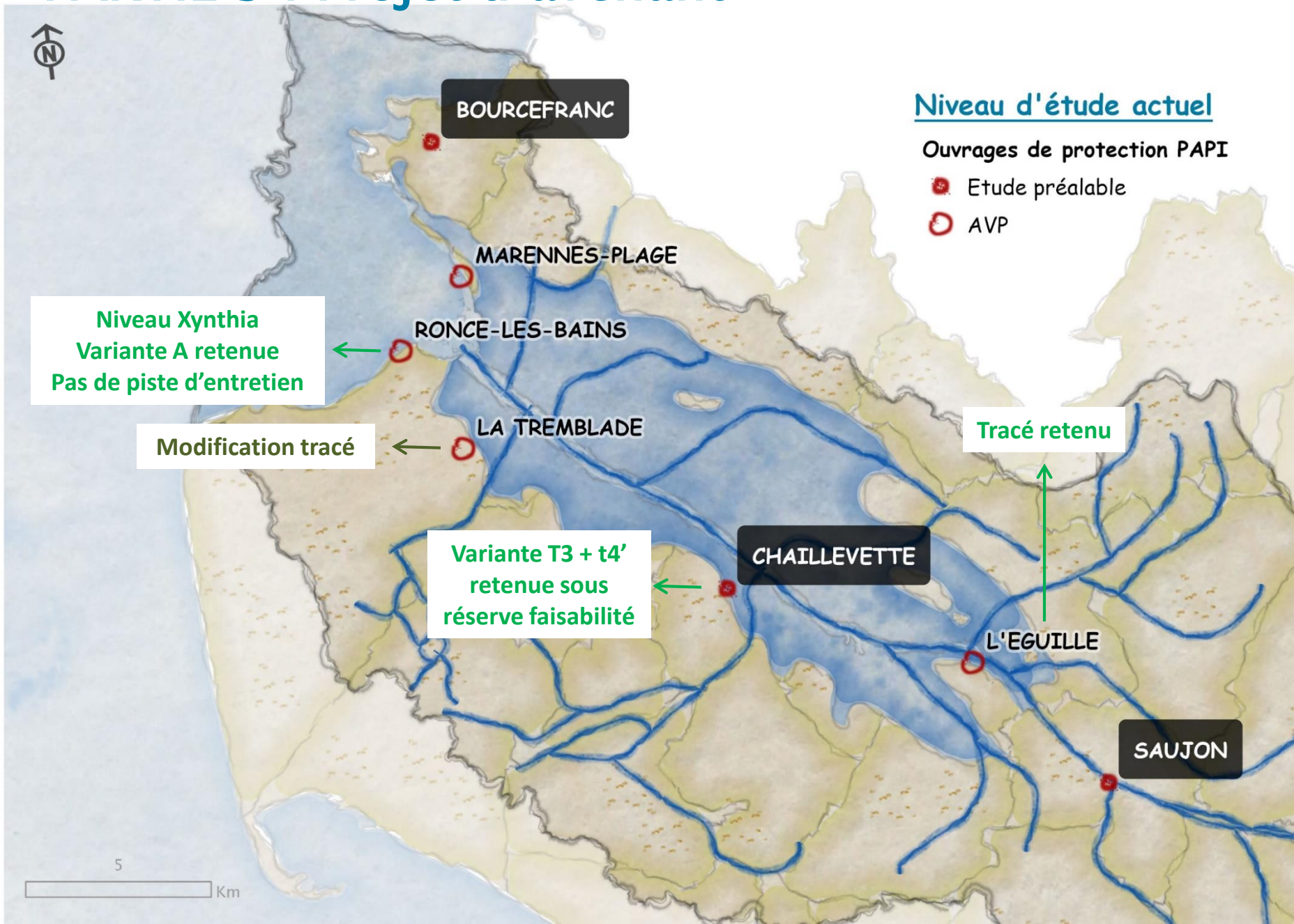
**CHAILLEVETTE**

L'EGUILLE

**SAUJON**

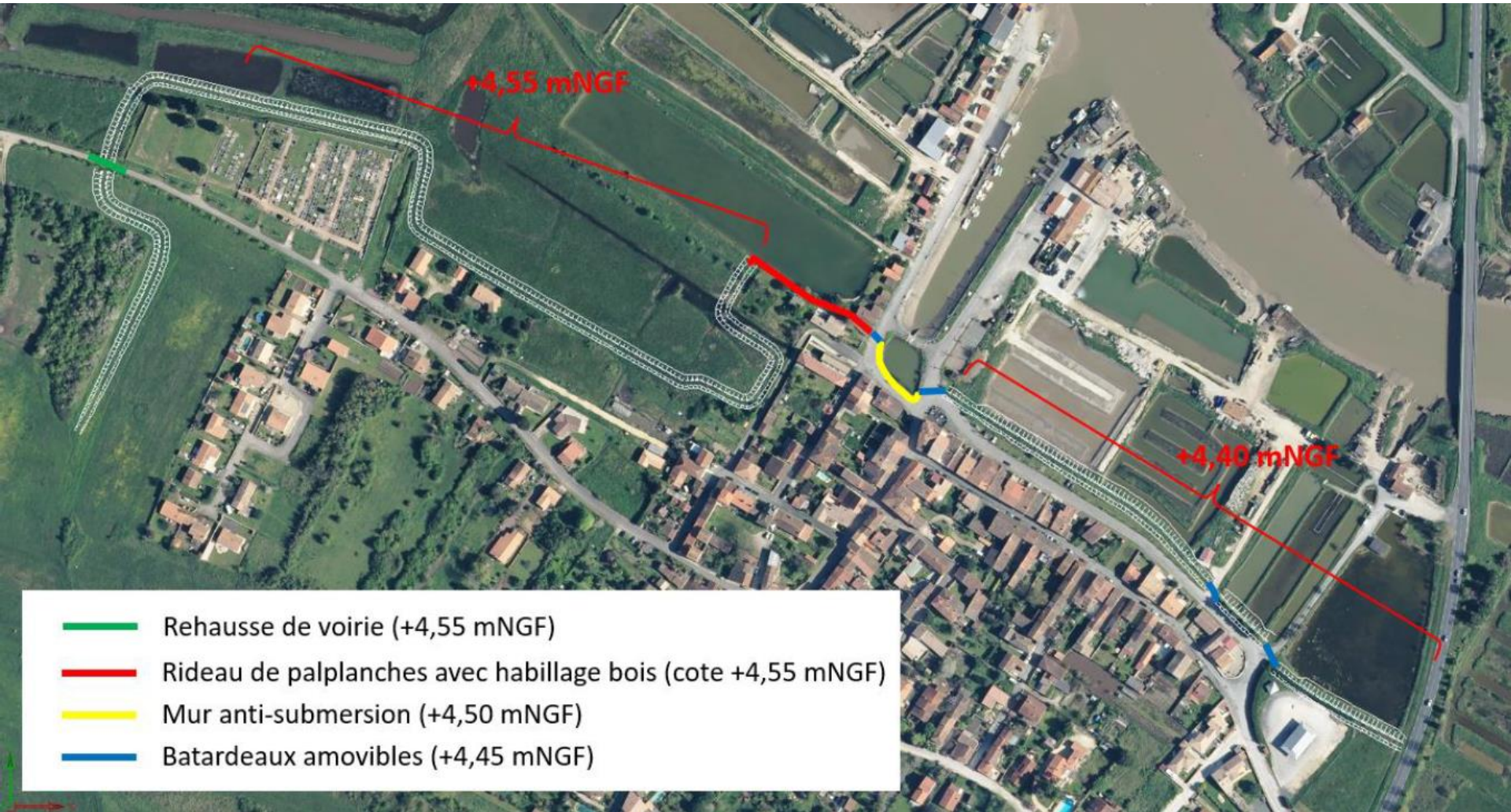
5

Km



# PARTIE 3 : Projet d'avenant

1,3 km



# PARTIE 3 : Projet d'avenant



# PARTIE 3 : Projet d'avenant

Fiche action		Coûts (€ HT) PAPI labellisé	Coûts (€ HT) Avenant	Niveau protection	AMC / ACB
VII.M.1. Ronces-les-Bains	Etudes	287 000 €	500 000 €	Xynthia	VAN = 88 772 € B/C = 1,013
	Travaux	993 800 €	4 403 600 €		
VII.M.2. La Tremblade	Etudes	215 000 €	510 000 €	NX20VM	En cours, 1ers résultats mi-octobre
	Travaux	1 295 000 €	4 760 000 €		
VII.M.3. Chaillevette	Etudes	303 000 €	350 000 €	NX20VM	VAN = 71 002 € B/C = 1,02 <i>CC : VAN = 1 M€, B/C = 1,3</i>
	Travaux	980 500 €	2 500 000 €		
VII.M.4. L'Eguille	Etudes	152 000 €	350 000 €	NX20VM	VAN = 410 110 € B/C = 1,15
	Travaux	505 500 €	1 446 000 €		

# PARTIE 3 : Projet d'avenant



**BOURCEFRANC**

## Niveau d'étude actuel

Ouvrages de protection PAPI

● Etude préalable

○ AVP

MARENNES-PLAGE

Niveau Xynthia  
Variante A retenue  
Pas de piste d'entretien

RONCE-LES-BAINS

Modification tracé

LA TREMBLADE

Tracé retenu

Variante T3 + t4'  
retenue sous  
réserve faisabilité

**CHAILLEVETTE**

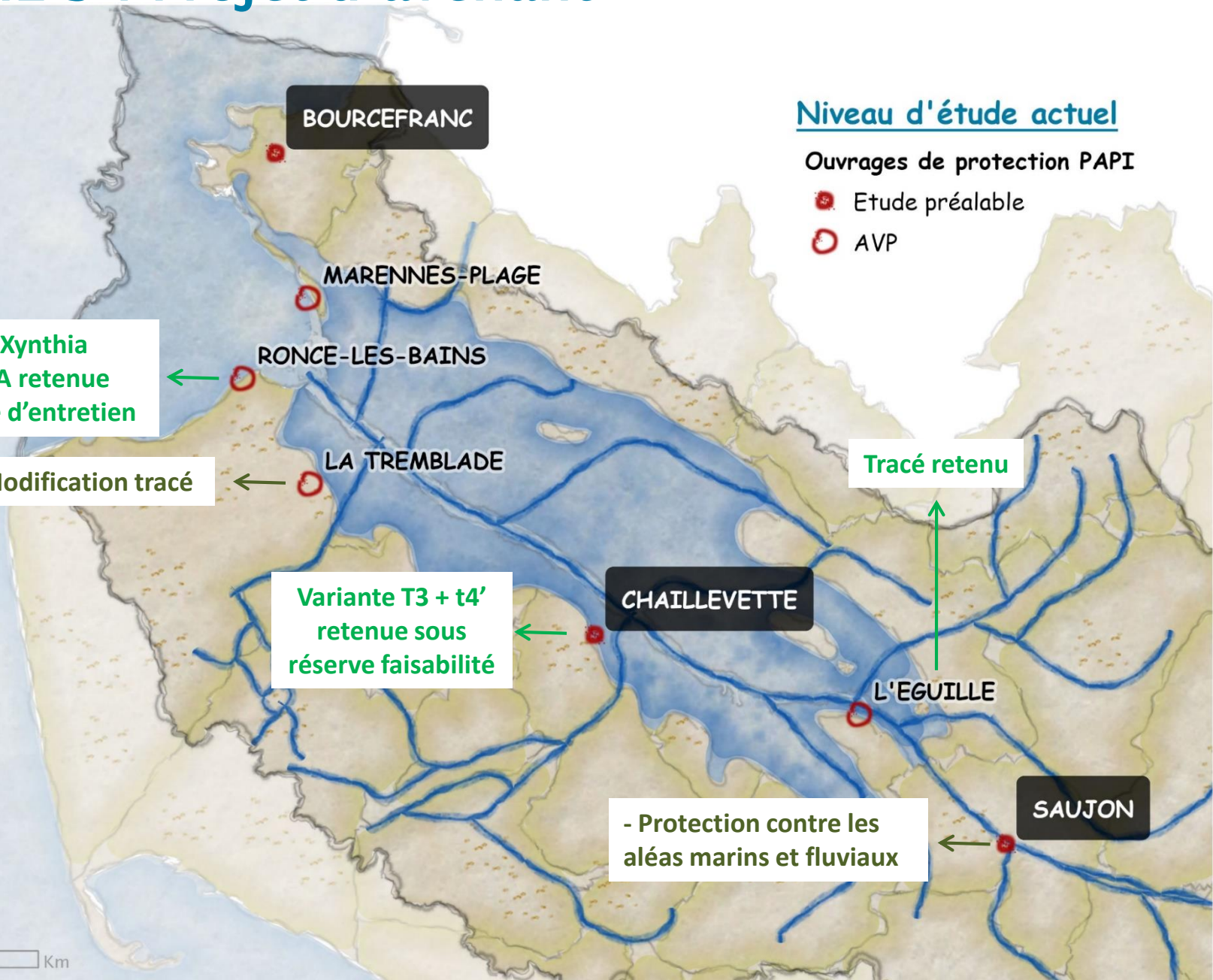
L'EGUILLE

- Protection contre les  
aléas marins et fluviaux

**SAUJON**

5

Km



# PARTIE 3 : Projet d'avenant



# PARTIE 3 : Projet d'avenant

Fiche action		Coûts (€ HT) PAPI labellisé	Coûts (€ HT) Avenant	Niveau protection	AMC / ACB
VII.M.1. Ronces-les-Bains	Etudes	287 000 €	500 000 €	Xynthia	VAN = 88 772 € B/C = 1,013
	Travaux	993 800 €	4 403 600 €		
VII.M.2. La Tremblade	Etudes	215 000 €	510 000 €	NX20VM	En cours, 1ers résultats mi-octobre
	Travaux	1 295 000 €	4 760 000 €		
VII.M.3. Chaillevette	Etudes	303 000 €	350 000 €	NX20VM	VAN = 71 002 € B/C = 1,02 <i>CC : VAN = 1 M€, B/C = 1,3</i>
	Travaux	980 500 €	2 500 000 €		
VII.M.4. L'Eguille	Etudes	152 000 €	350 000 €	NX20VM	VAN = 410 110 € B/C = 1,15
	Travaux	505 500 €	1 446 000 €		
VII.M.5. Saujon	Etudes	435 000 €	540 000 €	NX20VM	A lancer
	Travaux	1 799 700 €	5 170 000 €		



# PARTIE 3 : Projet d'avenant



**BOURCEFRANC**

## Niveau d'étude actuel

Ouvrages de protection PAPI

 Etude préalable

 AVP

**Protections individuelles**

~~MARENNE-SUR-MER~~

**Niveau Xynthia  
Variante A retenue  
Pas de piste d'entretien**

RONCE-LES-BAINS

**Modification tracé**

LA TREMBLADE

**Tracé retenu**

**Variante T3 + t4'  
retenue sous  
réserve faisabilité**

**CHAILLEVETTE**

L'EGUILLE

**- Protection contre les  
aléas marins et fluviaux**

**SAUJON**

5

Km



# PARTIE 3 : Projet d'avenant

Fiche action		Coûts (€ HT) PAPI labellisé	Coûts (€ HT) Avenant	Niveau protection	AMC / ACB
VII.M.1. Ronces-les-Bains	Etudes	287 000 €	500 000 €	Xynthia	VAN = 88 772 € B/C = 1,013
	Travaux	993 800 €	4 403 600 €		
VII.M.2. La Tremblade	Etudes	215 000 €	510 000 €	NX20VM	En cours, 1ers résultats mi-octobre
	Travaux	1 295 000 €	4 760 000 €		
VII.M.3. Chaillevette	Etudes	303 000 €	350 000 €	NX20VM	VAN = 71 002 € B/C = 1,02 <i>CC : VAN = 1 M€, B/C = 1,3</i>
	Travaux	980 500 €	2 500 000 €		
VII.M.4. L'Eguille	Etudes	152 000 €	350 000 €	NX20VM	VAN = 410 110 € B/C = 1,15
	Travaux	505 500 €	1 446 000 €		
VII.M.5. Saujon	Etudes	435 000 €	540 000 €	NX20VM	A lancer
	Travaux	1 799 700 €	5 170 000 €		
VII.M.6. Marennes	Etudes	200 000 €	100 489 €	Xynthia	VAN < 0 B/C < 1
	Travaux	582 600 €	-		

# PARTIE 3 : Projet d'avenant



Niveau Xynthia + 20cm  
AVP : optimisation

## Niveau d'étude actuel

Ouvrages de protection PAPI

- Etude préalable
- AVP

Protections individuelles

Niveau Xynthia  
Variante A retenue  
Pas de piste d'entretien

Modification tracé

Variante T3 + t4'  
retenue sous  
réserve faisabilité

Tracé retenu

CHAILLEVETTE

L'EGUILLE

- Protection contre les  
aléas marins et fluviaux

SAUJON

BOURCEFRANC

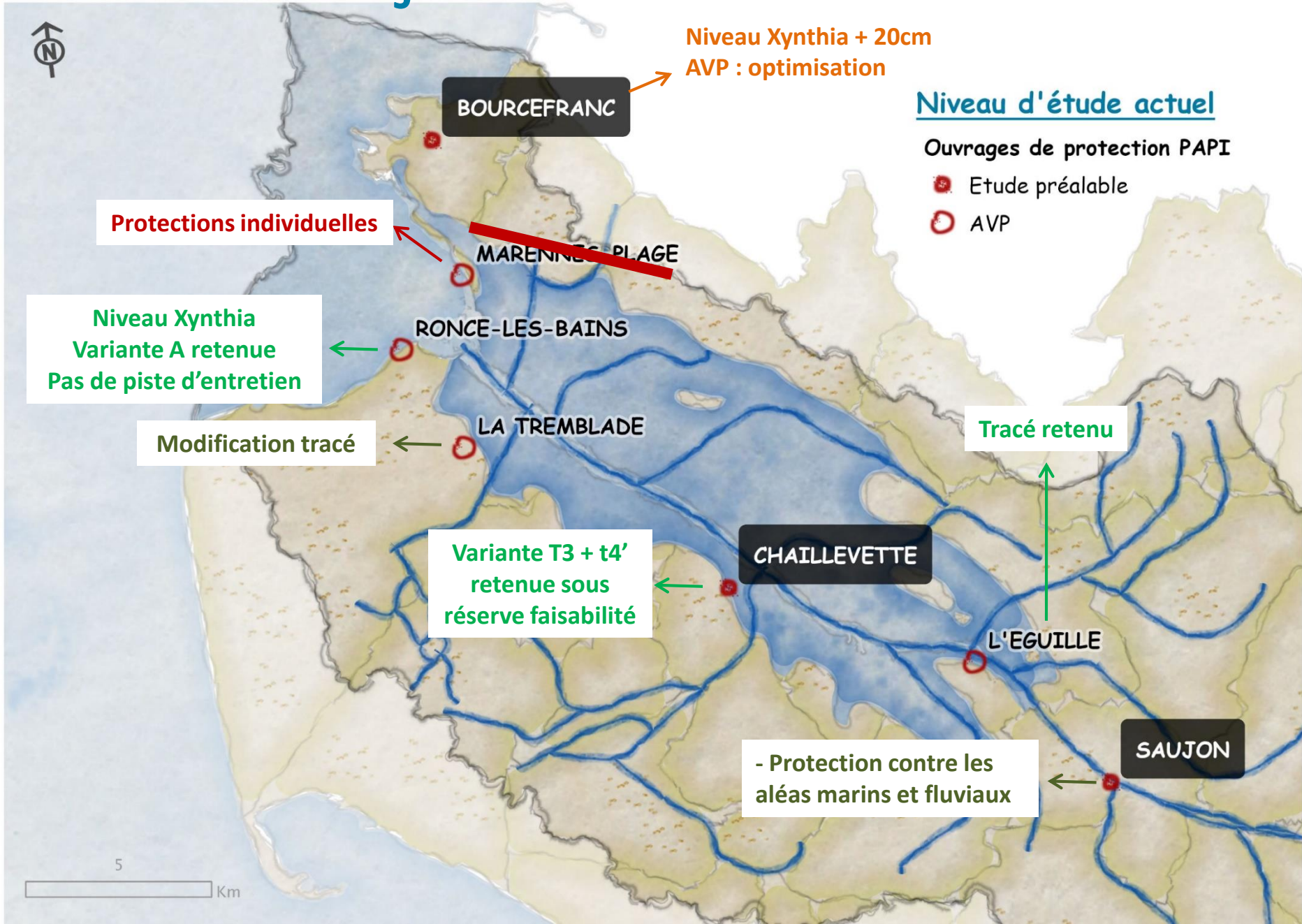
MARENNEC-PLAGE

RONCE-LES-BAINS

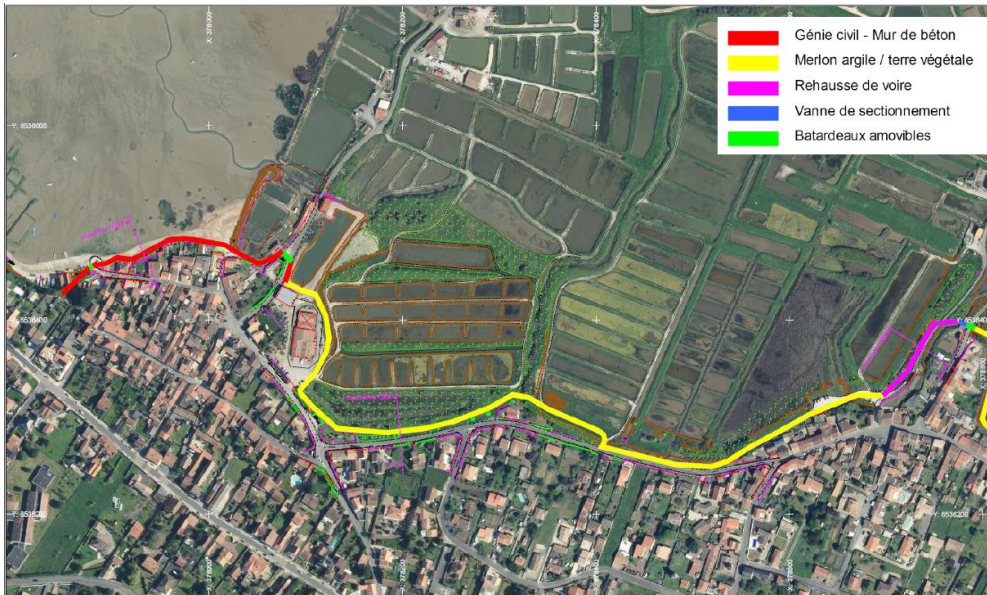
LA TREMBLADE

5

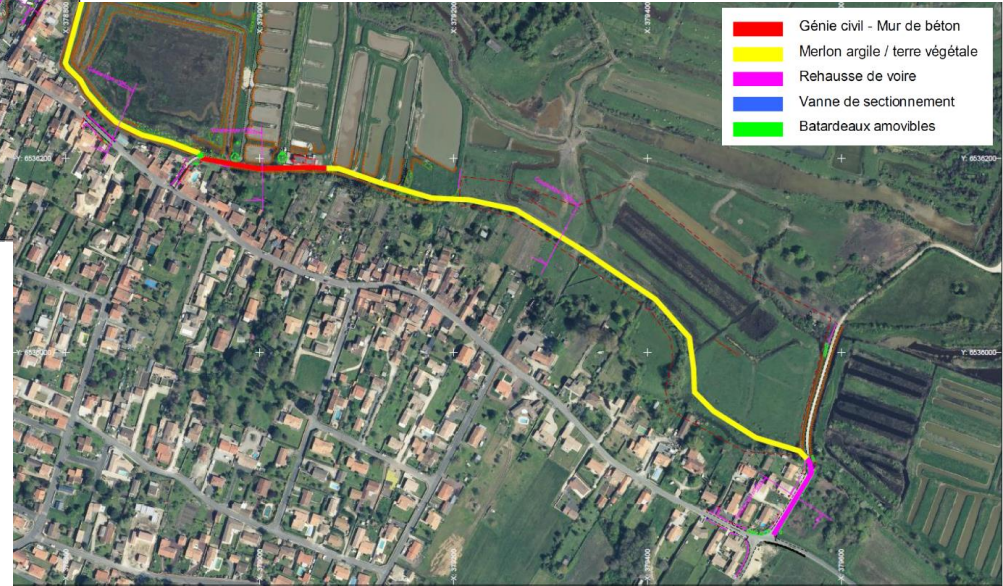
Km



# PARTIE 3 : Projet d'avenant



2,4 km



# PARTIE 3 : Projet d'avenant

Fiche action		Coûts (€ HT) PAPI labellisé	Coûts (€ HT) Avenant	Niveau protection	AMC / ACB
VII.M.1. Ronces-les-Bains	Etudes	287 000 €	500 000 €	Xynthia	VAN = 88 772 € B/C = 1,013
	Travaux	993 800 €	4 403 600 €		
VII.M.2. La Tremblade	Etudes	215 000 €	510 000 €	NX20VM	En cours, 1ers résultats mi-octobre
	Travaux	1 295 000 €	4 760 000 €		
VII.M.3. Chaillevette	Etudes	303 000 €	350 000 €	NX20VM	VAN = 71 002 € B/C = 1,02 <i>CC : VAN = 1 M€, B/C = 1,3</i>
	Travaux	980 500 €	2 500 000 €		
VII.M.4. L'Eguille	Etudes	152 000 €	350 000 €	NX20VM	VAN = 410 110 € B/C = 1,15
	Travaux	505 500 €	1 446 000 €		
VII.M.5. Saujon	Etudes	435 000 €	540 000 €	NX20VM	A lancer
	Travaux	1 799 700 €	5 170 000 €		
VII.M.6. Marennes	Etudes	200 000 €	100 489 €	Xynthia	VAN < 0 B/C < 1
	Travaux	582 600 €	-		
VII.M.7. Bourcefranc	Etudes	200 000 €	540 000 €	Xynthia + 20 cm	VAN = - 5 500 435 € B/C = 0,21
	Travaux	1 463 032 €	4 710 000 €		

# PARTIE 3 : Projet d'avenant

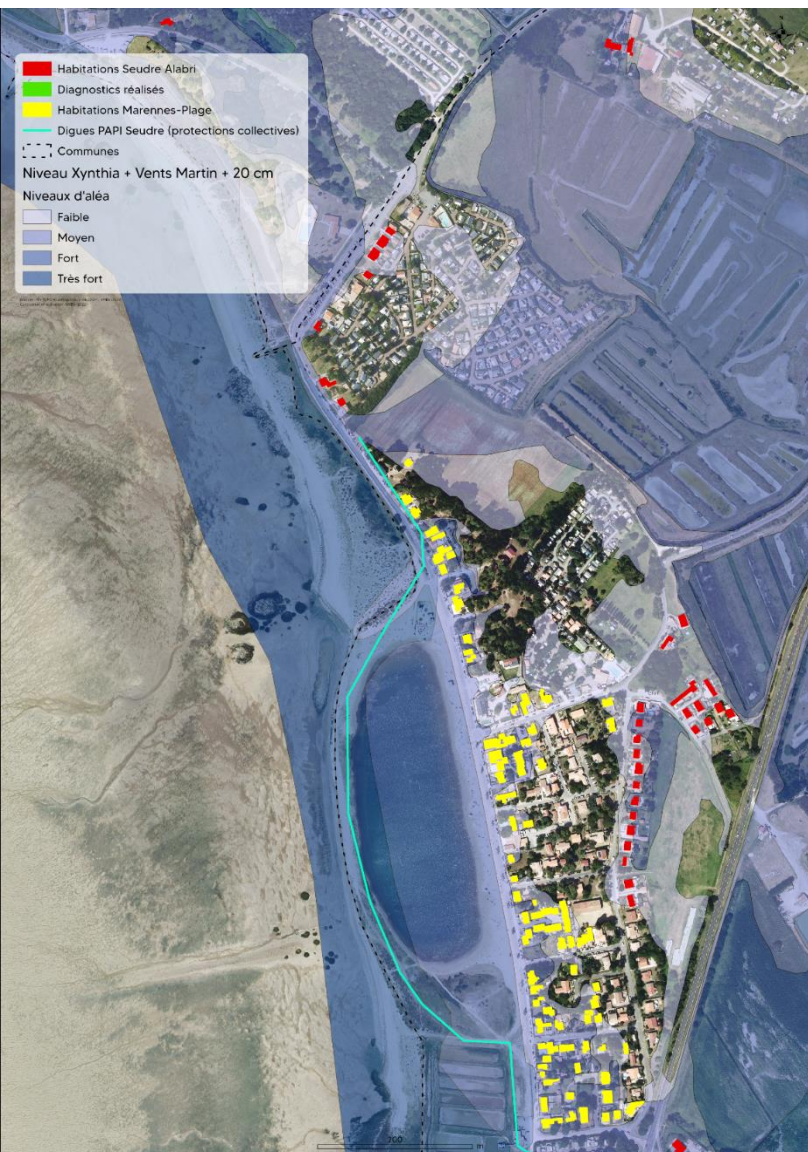
---

- Axe 7 : Reste à réaliser



# PARTIE 3 : Projet d'avenant

## ■ Axe 5 : Seudre Alabri – Marennes–Plage



↑ 103 habitations

30% de participation attendu

€ 270 000 € de coût total

### Plan de financement :

Etat (FPRNM)	80 %*	216 000 € TTC
CCBM	5 %**	13 500 € TTC
Département	5 %**	13 500 € TTC
Particuliers	10 %	27 000 € TTC

\* Dans la limite de 50% de la valeur vénale du bien ou 36 000 €

\*\* Dans la limite de 10% de la valeur vénale du bien ou 2 250 €

# PARTIE 3 : Projet d'avenant

## ▪ Axe 5 : Travaux vulnérabilité entreprises

Entreprises – 20 salariés

Type d'enjeux	Nombre	Taux de participation	Coût moyen	Montant estimé des travaux
Activité économique	74	5 %	12 000 € TTC	44 400 € TTC
Ostréiculture	385	1 %	10 000 € TTC	38 500 € TTC
<b>TOTAL</b>	<b>459</b>			<b>82 900 € TTC</b>

### Plan de financement :

Etat (FPRNM)	20 % *	16 580 € TTC
Entreprises	complément à 100 %	66 320 € TTC

\* Dans la limite de 10% de la valeur vénale du bien



# PARTIE 3 : Projet d'avenant

## ■ Axe 5 : Travaux vulnérabilité bâtiment publics

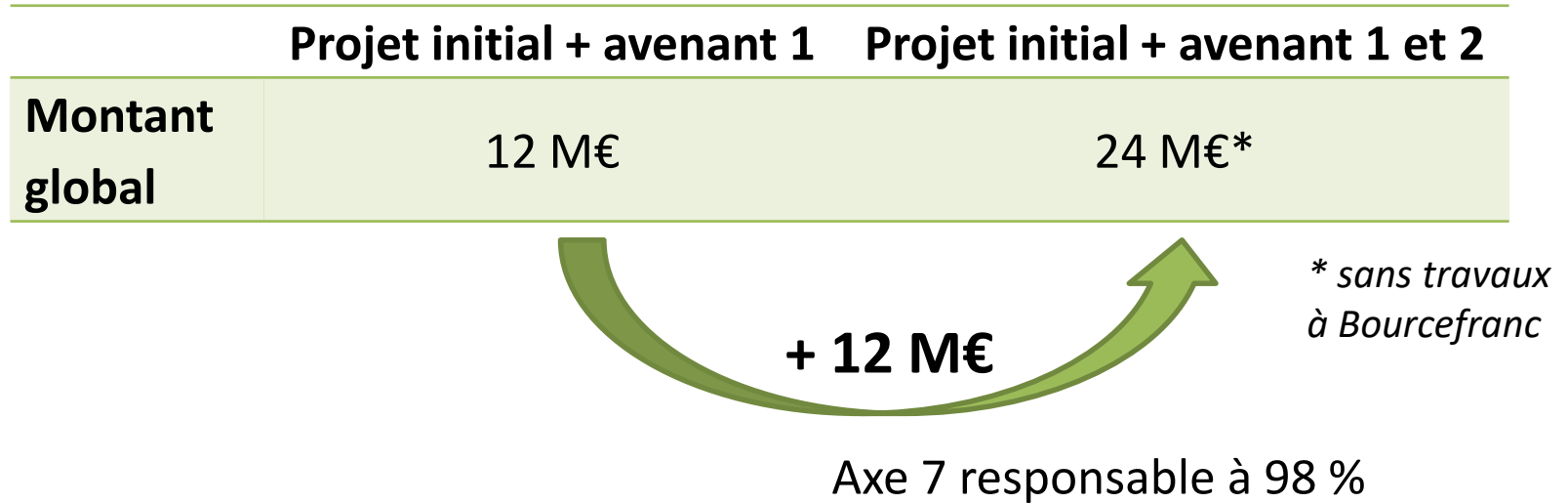
EPCI-FP	Propriétaires	Etablissement	Montant travaux estimé
CCBM	Communes	Salle Omnisport Hector Barthélémy Patoizeau à Bourcefranc	191 000 €  ↓ 50 % de réalisation estimée  ↓
		Camping Municipal Le Giroflée à Bourcefranc	
		Piscine Intercommunale Bourcefranc/Marennes	
	Intercommunalité	Ecole de voile du Bassin de Marennes	
		Département	
	La Cité de l'Huître à Marennes		
Région	Lycée de la Mer et du Littoral à Bourcefranc		
CARA	Commune	Bibliothèque municipale de Mornac	95 500 € TTC
	Intercommunalité	Logements de Gendarmerie Nationale à Saujon	
	Département	SDIS – CIS de La Tremblade	

### Plan de financement :

Etat (FPRNM)	50 %	47 750 € TTC
Propriétaires	complément à 100 %	47 750 € TTC

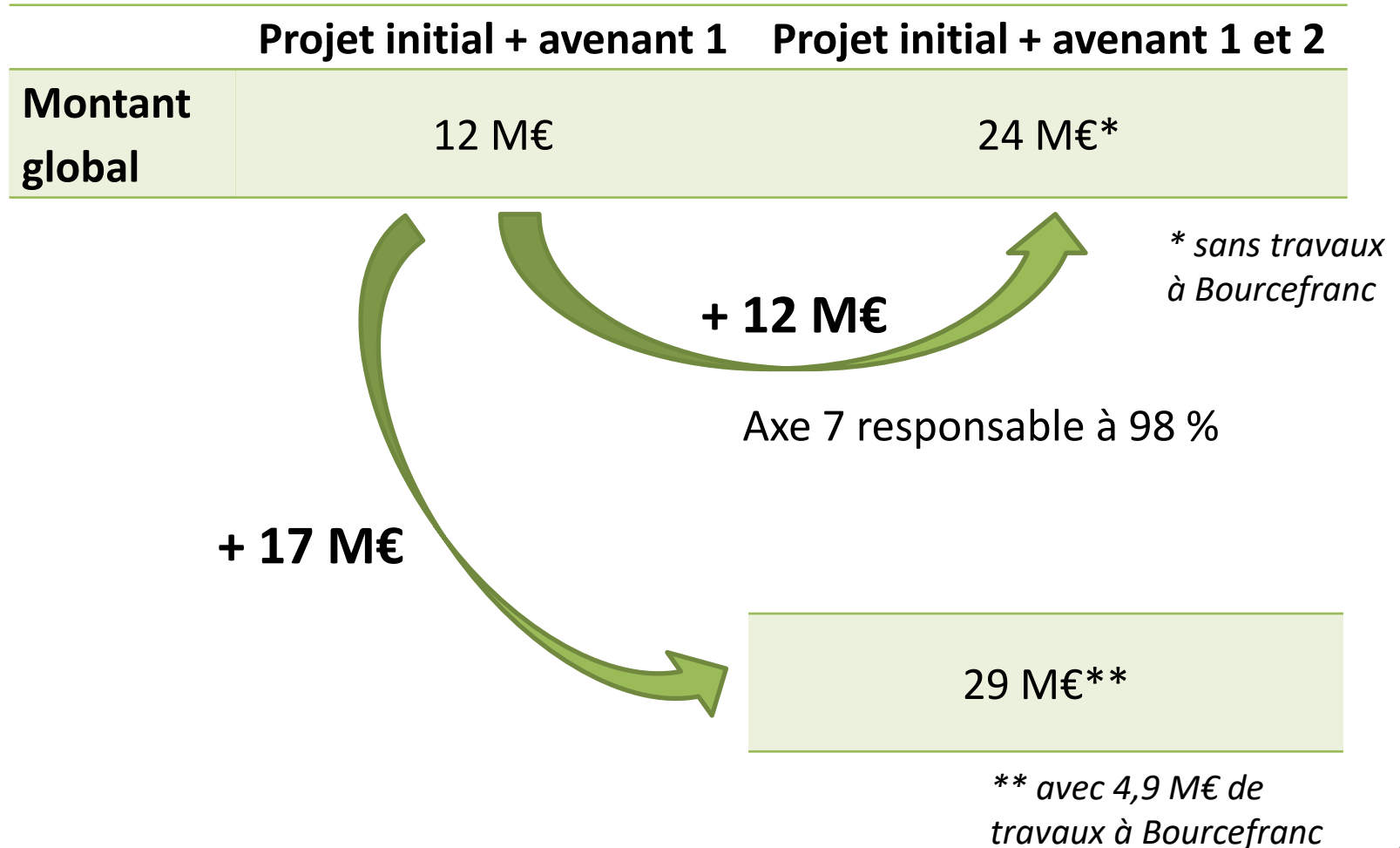
# PARTIE 3 : Projet d'avenant

- Impact financier



# PARTIE 3 : Projet d'avenant

- Impact financier



# PARTIE 3 : Projet d'avenant



## Impact financier de l'avenant n°2 pour la CARA

→ Impact sur la taxe GEMAPI dans les années à venir

	Coût Axe 7 PAPI Seudre - Territoire CARA	Coût pour la CARA
Etudes labellisées (PAPI + avenant n°1)	1 471 500	302 250
Etudes avenant n°2	2 339 500	<b>519 250</b>
<b>% Evolution</b>	<b>58,99%</b>	<b>71,79%</b>
Travaux labellisés	5 574 500	1 114 900
Travaux avenant n°2	18 379 600	<b>4 956 430</b>
<b>% Evolution</b>	<b>229,71%</b>	<b>344,56%</b>

→ Sur la CARA, la taxe GEMAPI englobe :

- Les systèmes d'endiguement sur le bassin versant de la Seudre
- Les systèmes d'endiguement sur le bassin versant de la Gironde (Barzan, Chenac, Meschers, SYMADIG)
- La stratégie locale de gestion de la bande côtière et la suite à donner à cette étude
- La participation au SMBS pour la GEMA sur le BV de la Seudre (transfert de compétence)
- La GEMA sur le BV de la Gironde (exercée en propre par la CARA) et son futur programme d'actions
- Fonctionnement du service (personnels, cotisations diverses, etc.)

→ Taxe plafonnée à 40 € / an / hab (réglementaire)

# PARTIE 3 : Projet d'avenant

## Impact sur la taxe GEMAPI



**Ouvrage Bourcefranc (6,0MI) si desistement partiel Etat et incapacité Ville (2 EPCI, 2 Dpt17,2 Etat )**  
**Ouvrage Marennes 800.00 (266.000 EPCI, Dpt17, Ville)**  
**GEMAPI avec Ouvrage Marennes et Bourcefranc**

Dépenses				
Titre	Montant en € TTC			
	2023	2024	2025	2026
Personnels et frais généraux				
Animation PAPI Seudre et GEMA (part CCBM)	25 530	30 000	30 000	30 000
Animation SMCA	80 000	80 000	80 000	80 000
Animation Papi Brouage (EPTB)	3 000	10 000	10 000	10 000
<b>Total personnels et frais généraux</b>	<b>108 530</b>	<b>120 000</b>	<b>120 000</b>	<b>120 000</b>
Etudes et investissements Seudre GEMA	37 200	55 000	42 000	34 100
Couts d'investissements Projet CTZH Brouage - SMCA	133 000	133 000	133 000	133 000
Etudes et investissements Papi Brouage	10 000	30 000	30 000	30 000
Participations études Marennes Plage	20 000			
Participations études Bourcefranc	40 000			
Réalisation de l'ouvrage Marennes Plage		26 000	26 000	26 000
Protections individuelles Marennes Plage (24000 sur 4 ans	6 000	6 000	6 000	6 000
Réalisation de l'ouvrage Bourcefranc		200 000	200 000	200 000
Participation Seudralabri	2 000	2 000	2 000	2 000
Syndicats divers et lutte EEE	70 000	70 000	70 000	70 000
Participation statutaire EPTB	11 000	11 000	11 000	11 000
Entretien Marennes Plage/annuel		10 000	10 000	10 000
Entretien Bourcefranc/annuel		30 000	30 000	30 000
Sous-total	329 200	573 000	560 000	552 100
<b>Total général GEMAPI</b>	<b>437 730</b>	<b>693 000</b>	<b>680 000</b>	<b>672 100</b>
<b>TAXE GEMAPI</b>	<b>29</b>	<b>46</b>	<b>45</b>	<b>45</b>

# PARTIE 3 : Projet d'avenant

---

## ■ Calendrier prévisionnel



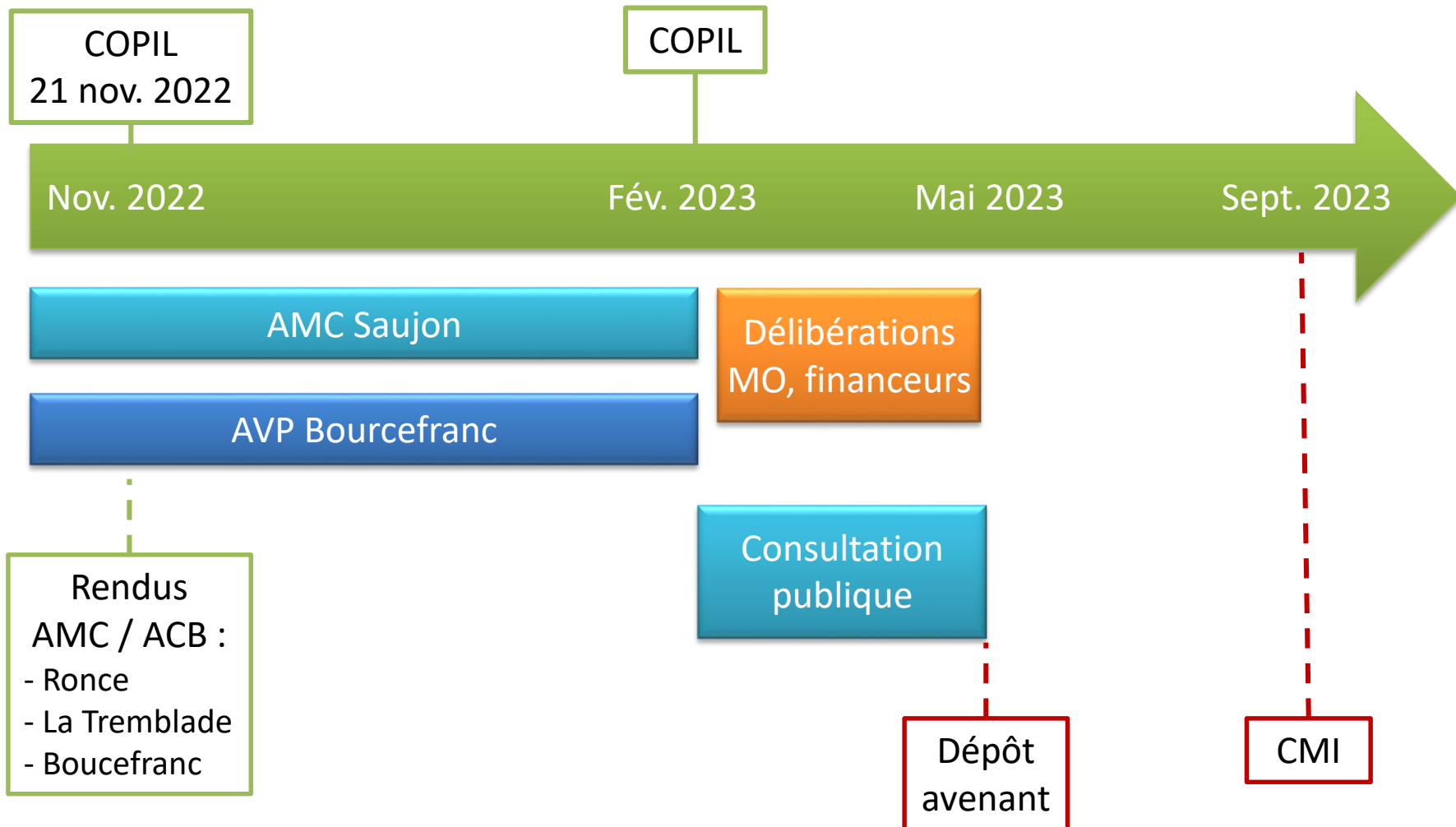
# PARTIE 3 : Projet d'avenant

## ■ Calendrier prévisionnel



# PARTIE 3 : Projet d'avenant

## ■ Calendrier prévisionnel





An aerial, black and white photograph of a flooded area. In the upper portion, several small houses and buildings are situated along the water's edge. Numerous boats are docked or floating in the water. The lower and central portions of the image are dominated by a complex network of narrow, winding channels or ditches that separate larger, irregularly shaped flooded plots. The water appears calm, reflecting the sky.

# Merci de votre attention

**Animatrice PAPI :**  
Ségolène FAY  
[papi@fleuvre-seudre.fr](mailto:papi@fleuvre-seudre.fr)  
05 46 39 64 91

**Diagnosticteur Seudre Alabri :**  
Morgan BOYER  
[alabri@fleuvre-seudre.fr](mailto:alabri@fleuvre-seudre.fr)  
05 46 39 64 93